



CONSOLIDATION DES PLIE 2018

Sommaire

1 INTRODUCTION	3
1.1 - Qu'est-ce qu'un PLIE ?	3
1.2 - Les PLIE en France	5
1.3 - Repères historiques	6
1.4 - La consolidation 2018	6
2 LA CONSOLIDATION QUANTITATIVE	6
2.1 - Caractéristiques des entrées	9
2.2 - Caractéristiques des sorties	10
2.3 - Le contenu des parcours PLIE	12
2.4 - Les financements et activités des PLIE	13
3 LA CONSOLIDATION QUALITATIVE	29
- Fiche action 1 : Accueillir et "aller vers"	19
- Fiche action 2 : Lever les freins à l'emploi	20
- Fiche action 3 : Orienter le participant	21
- Fiche action 4 : Proposer des étapes emploi	22
- Fiche action 5 : Former	23
- Fiche action 6 : Accompagner	24
- Fiche action 7 : Favoriser le retour à l'emploi en accompagnant les recrutements	25
- Fiche action 8 : L'utilisation de la clause sociale d'insertion par les PLIE	26
- Fiche action 9 : Les PLIE au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville	27
- Fiche action 10 : Le soutien à l'implantation d'entreprises et l'aide au recrutement	28
- Fiche action 11 : L'offre des PLIE dans le cadre de la mise en oeuvre du RSA	29
- Fiche action 12 : L'offre des PLIE dans le secteur des services à la personne	30
- Fiche action 13 : L'appui à la création d'activité	31
- Fiche action 14 : La lutte contre les discriminations	32
- Fiche action 15 : L'égalité entre les femmes et les hommes	33
- Fiche action 16 : Le partenariat avec le secteur de l'IAE	34
- Fiche action 17 : L'accompagnement des seniors	35
- Fiche action 18 : L'action des PLIE dans le secteur du numérique	36
- Fiche action 19 : L'accompagnement des publics réfugiés	37
- Fiche action 20 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)	38
4 CONCLUSION	39
Liste des PLIE ayant répondu au questionnaire	40

1 | Introduction

1.1 QU'EST-CE QU'UN PLIE ?

Définitions

Les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sont des **plateformes partenariales** initiées depuis 1990 par des communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI). Ils mettent en cohérence les actions et initiatives d'un territoire pour assurer des parcours individualisés vers l'emploi durable des populations les plus éloignées du marché du travail.

Un PLIE est mis en place sur un territoire suite à la réalisation d'un **diagnostic partagé** par tous les acteurs de l'emploi et de l'inclusion du territoire concerné. A partir de ce diagnostic est construit un **plan d'action pluriannuel** comportant des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la mise en œuvre de parcours individualisés. Le plan d'action est formalisé par un **protocole d'accord** signé par les collectivités territoriales et l'Etat. Les indicateurs de réalisation et de résultats ont été élaborés en conformité avec les règles définies par les instances qui gèrent les Fonds européens.

Les fondamentaux des PLIE

L'action des PLIE repose sur **4 grandes missions**, appelées aussi les "Fondamentaux". Ces fondamentaux ont été mis à jour en 2019 :

1. **Une démarche partenariale** à l'échelle du territoire ;
2. **La mobilisation des employeurs en synergie avec le développement économique local** ;
3. **L'innovation sociale : une ingénierie d'actions couplée avec une ingénierie financière** ;
4. **Des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés.**

Le public cible du PLIE

Les participants du PLIE sont les personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle habitant le territoire du PLIE : demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, travailleurs handicapés, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés notamment. Ces personnes sont prises en compte dans leur globalité, avec leurs freins à l'emploi, qui seront levés par des mesures ou des actions ad hoc dans le cadre de parcours.

Qu'est ce qu'un PLIE ?

Accueil et suivi des participants

Le PLIE organise l'accueil et le sourcing des **participants**, notamment à l'aide de ses **partenaires**. Il assure la gestion des entrées et des sorties des participants et leur mise en relation avec les référents de parcours, qui les accompagnent dans leur parcours vers l'emploi durable.



LE PLIE

Le PLIE peut être porté par exemple par une association, un EPCI, le service d'une collectivité, ou un GIP, présidé par un élu. Il dispose d'une équipe d'animation du PLIE.



Gestion des fonds européens

Le dispositif PLIE peut également être Organisme Intermédiaire, et à ce titre assurer la **gestion administrative et financière des Fonds Européens (FSE)**. Il **les redistribue** aux structures bénéficiaires dans le cadre de la construction des parcours. Les principaux cofinanceurs peuvent être l'Etat, les communes, le EPCI, les conseils régionaux et départementaux. Pour la programmation FSE 2014-2020, les PLIE relèvent du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'inclusion en Métropole, adopté le 10 octobre 2014, au sein de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Coordination et financement des référents de parcours

Afin de proposer aux participants des **parcours individualisés vers l'emploi durable**, le PLIE coordonne des « **référents uniques de parcours** ». Ces référents **co-construisent avec les participants** un parcours individualisé, et les accompagneront **jusqu'à 6 mois dans l'emploi**.

Les référents sont le plus souvent employés par différentes structures (Associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formations, agences Pôle emploi, Missions Locales, CCAS,...), financés par le PLIE. L'équipe d'animation du PLIE anime leurs actions, les soutient, assure le partage des connaissances et veille à la réalisation des objectifs d'accompagnement et de retour à l'emploi.

Construction et financement des parcours

Les parcours sont un enchaînement d'actions et d'étapes de travail, de formation et d'aide à la recherche d'emploi, mises en place en fonction des participants. Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Elles peuvent être des structures d'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple. Elles sont sélectionnées par appels d'offre ou appels à projet du PLIE. Le PLIE peut également mettre en place des **actions spécifiques** lorsqu'elles ne sont pas existantes sur le territoire. Il s'appuie aussi sur des actions de droit commun financées par les partenaires.



Mobilisation des employeurs

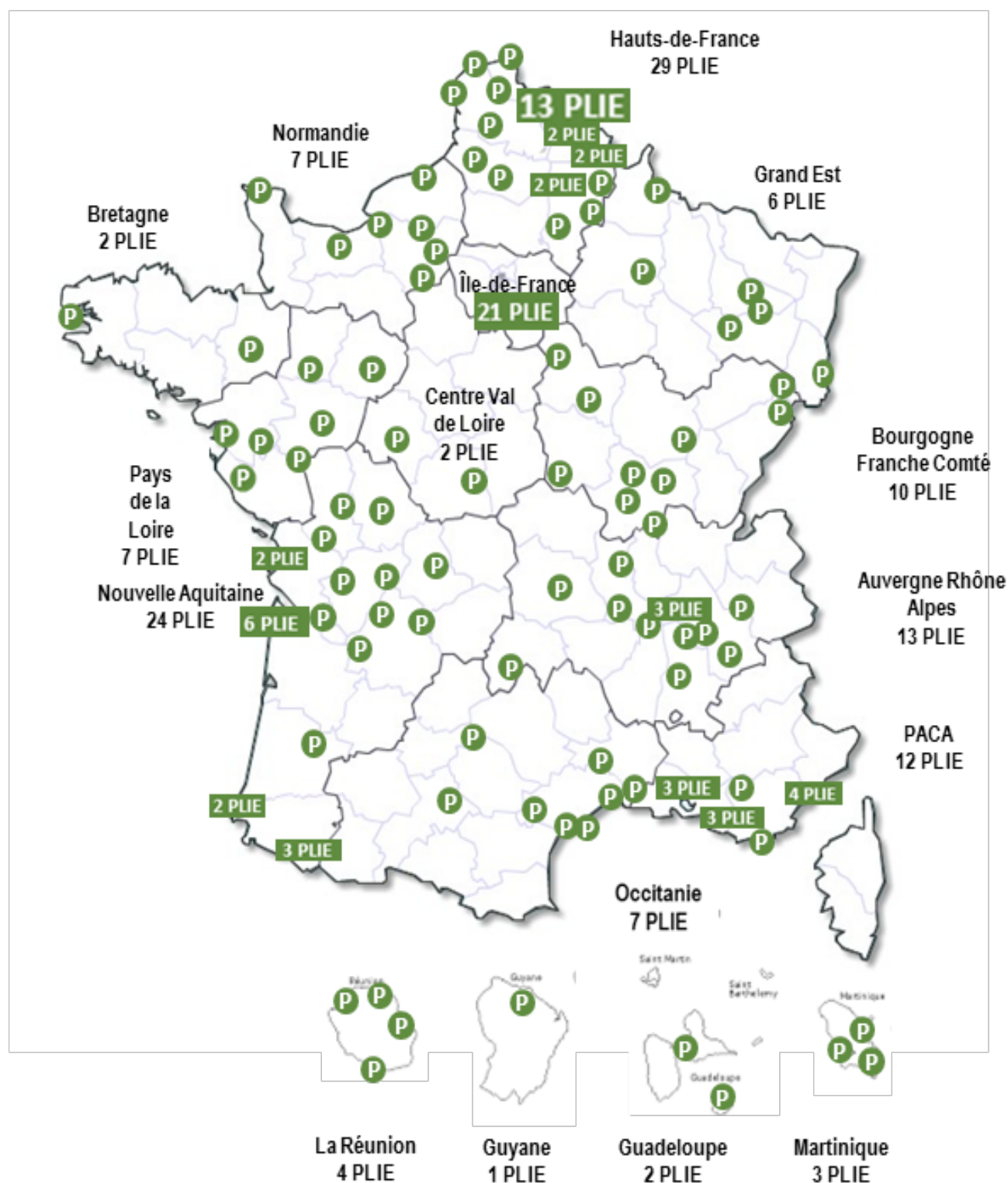
Le **chargé de relation entreprise** de l'équipe du PLIE accompagne les employeurs du territoire **pour positionner des candidats sur des emplois**. Le PLIE mobilise aussi les employeurs pour les impliquer dans les actions telles que le recrutement, le parrainage, les simulations d'entretiens d'embauche, ou les découvertes des métiers.

1.2 LES PLIE EN FRANCE

150 PLIE en 2018

Les PLIE en France

5



1.3 REPERES HISTORIQUES

6

- **Juin 1990** : Création du premier PLIE.
- **1998** : Inscription des PLIE dans le Code du travail, via la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.
- **2007** : Inscription des PLIE comme « organismes intermédiaires », au regard de la Commission Européenne, les autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.
- **31 juillet 2014** : Inscription des PLIE dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire, qui précise que « dans chaque région est conclue une convention entre le représentant de l'Etat et un ou plusieurs organismes, tels que les Maisons de l'Emploi et les personnes morales gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, qui œuvrent en faveur de l'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail, notamment en facilitant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics ».
- **7 août 2015** : Inscription des PLIE dans la NOTRe, qui précise en son article 6 que « le président du conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région signent avec l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1, les représentants régionaux des missions locales mentionnées à l'article L.5314-1, des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des présidents des Maisons de l'Emploi et de structures gestionnaires des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi une convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation ».

1.4 LA CONSOLIDATION 2018

Pour la dix-neuvième année consécutive, une consolidation des résultats des PLIE est réalisée par l'Alliance Villes Emploi.

La première partie du document est consacrée à la consolidation quantitative, réalisée grâce à l'exploitation d'un entrepôt de données alimenté par les PLIE utilisant le logiciel Viesion, par transfert automatique et régulier d'un corpus de données anonymisées et agrégées.

Parmi les **150 PLIE recensés en 2018** :

123 PLIE ont adhéré à la consolidation,

Soit **un taux de participation de 82%.**

La consolidation qualitative est fondée sur l'exploitation de « fiches actions » fournies par les PLIE sur l'année 2018. Elle met en lumière des projets innovants ou spécifiques portés par les PLIE.

2 | La consolidation quantitative

7



Synthèse des résultats 2018



Le territoire

150 PLIE au 31 décembre 2018

Le parcours d'insertion professionnelle du PLIE

130 000 personnes ont bénéficié d'un **parcours PLIE**

36 000 sont entrées en **parcours PLIE**

Le parcours moyen est de **25 mois**, soit près **de 2 ans**.

Données calculées à partir de 3 578 participants sortis.



15 000 parcours (soit 48% du total des parcours)

ont débouché sur **une sortie positive** :

79% sur un **CDI ou CDD de plus de 6 mois**

Et **16%** sur une **formation qualifiante**.



Le public entré en parcours PLIE*

31% avaient **plus de 45 ans**

32% de **Demandeurs d'emploi**

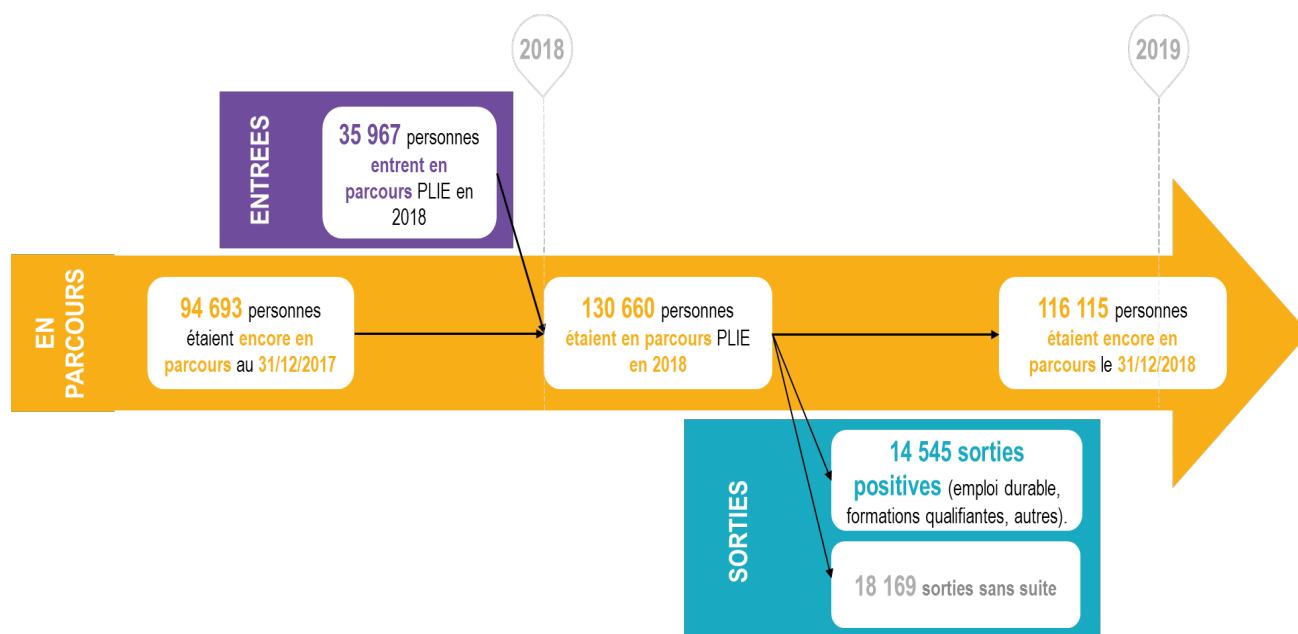
53% sont des **femmes**

de longue durée

40% de **bénéficiaires du RSA**

63% sont **peu ou pas qualifiés**
(niveau égal et supérieur à V)

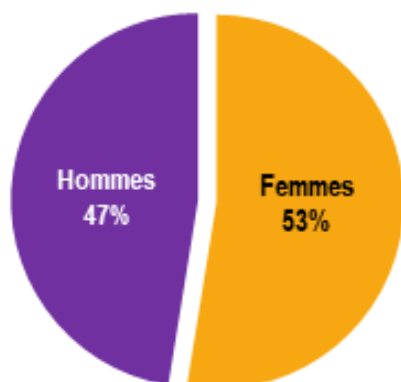
*Un participant peut entrer dans plusieurs catégories.



2.1 Caractéristiques des entrées

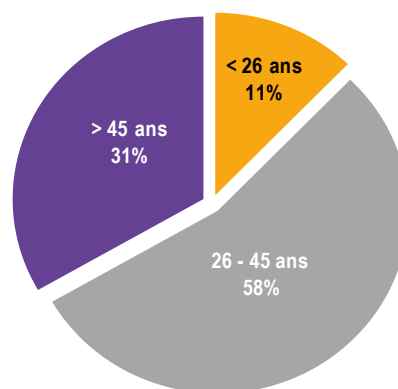
35 967 personnes sont entrées au sein d'un dispositif PLIE en 2018. Elles se répartissaient comme suit :

Part des hommes et des femmes



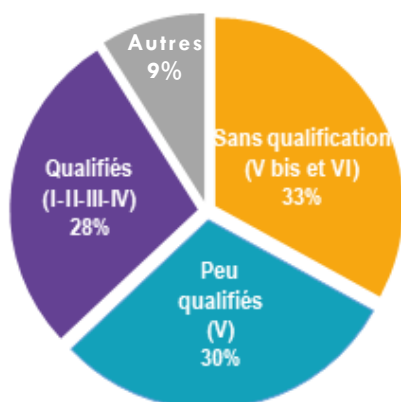
En 2018, 53% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient des femmes, soit 2 points de plus qu'en 2017 (51%).

Répartition par âge



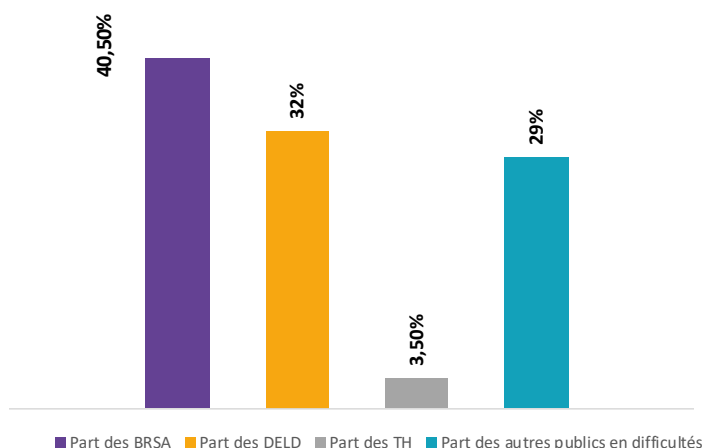
En 2018, 11% des personnes entrées dans un dispositif PLIE avaient moins de 26 ans, 31 % avaient plus de 45 ans, soit 10 points de moins qu'en 2017 (41%).

Par niveau d'études



En 2018, 63% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient peu ou pas qualifiées, soit moins qu'en 2017 (67% en 2017).

Par situation



En 2018, 40,5% des personnes entrées dans un dispositif PLIE étaient bénéficiaires du RSA, soit 3,5 points de moins qu'en 2017 (44%).

Attention : L'ensemble des PLIE n'ayant pas fourni les informations concernant le nombre de travailleurs handicapés en parcours PLIE, le pourcentage présenté dans ce graphique peut être sous-estimé par rapport à la réalité.

Rappel : un participant peut entrer dans plusieurs catégories.

2.2 Caractéristiques des sorties

Sorties « positives » et sorties « sans suite »

- **14 545 « sorties positives »** ont été comptabilisées en 2018 dont :
 - **11 434 sur un emploi durable** (CDI ou CDD de plus de 6 mois, validés à l'issue des 6 mois),
 - **2 342 sur une formation qualifiante,**
 - **769 autres sorties positives.**
- **18 169 sorties « sans suite »** ont été constatées durant cette même année 2018.

Les causes de ces sorties étaient les suivantes :

Causes des sorties du dispositif	% des sorties sans suite	% du total des sorties
Abandons	37,9%*	21 %
Déménagements, décès, retraite	12,7%	7%
Autres (y compris évolution vers des dispositifs plus adaptés)	49,3%	27,4%

Lecture : 37,9% des sorties sans suite étaient dues à un abandon.

Il convient de noter que 21 % seulement des participants des PLIE abandonnent leurs parcours d'insertion professionnelle de leur propre chef. **Pour la moitié des sorties dites « sans suite », il y a une « suite » identifiée comme une réorientation ou une fin de la vie active sur le territoire.**

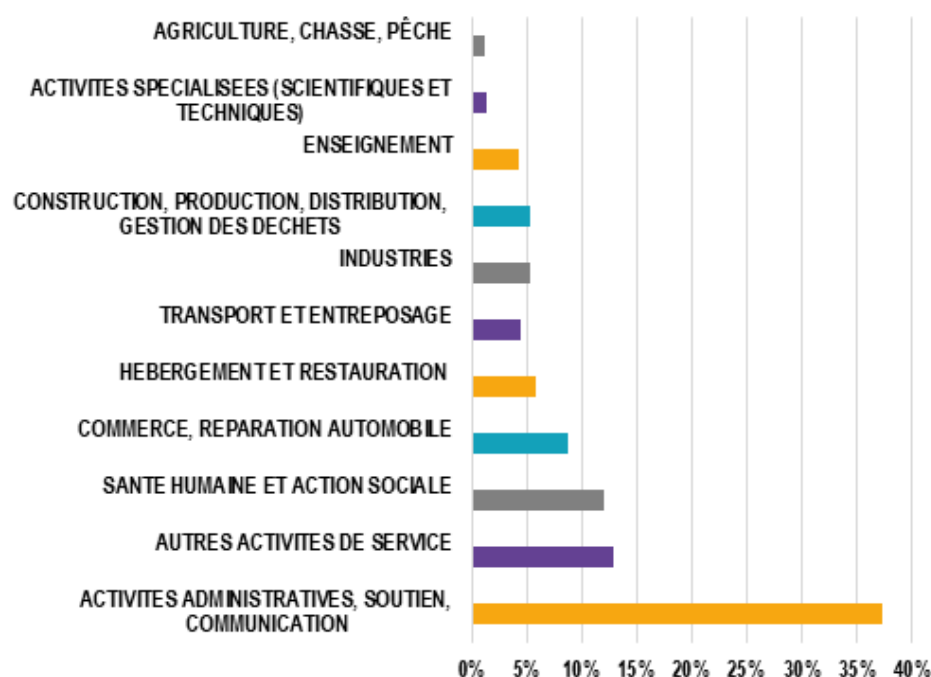
Les changements de situation des participants (déménagement, décès, retraite, etc.), comptabilisés dans les sorties sans suite, ne sont pas imputables au PLIE. Nous avons choisi de les neutraliser pour calculer le taux de sorties positives.

Les taux de sorties positives en 2018 sont les suivants :

- Part des sorties positives / sur total des sorties **44,5 %**
- Part des sorties positives / sur total des sorties **47,8 %** (hors déménagements, décès, retraite)
- Part des sorties positives / total des entrées **40,4 %**

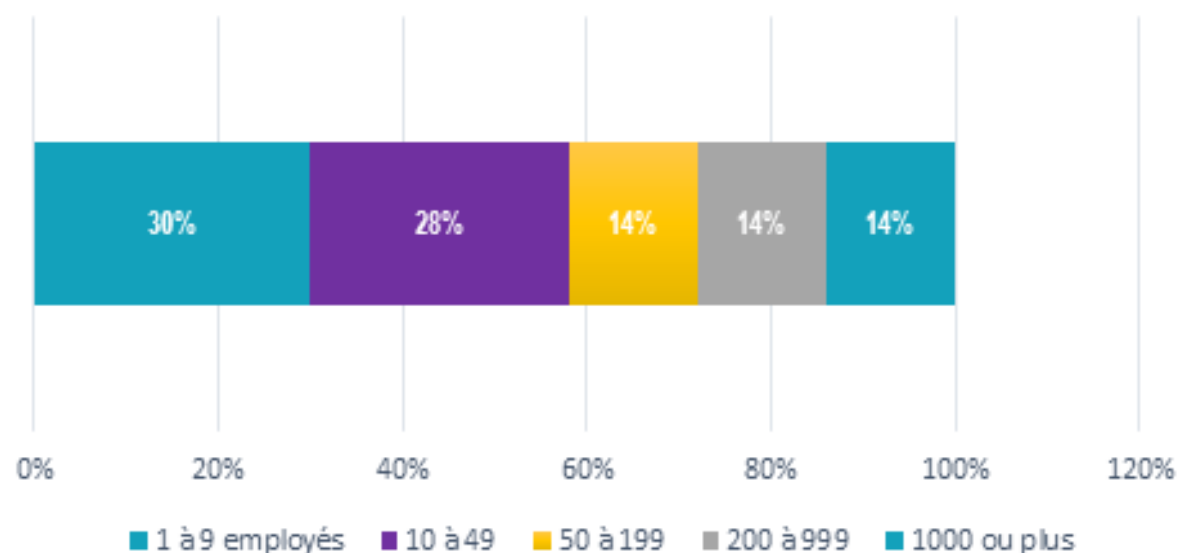
Les sorties positives par secteur d'activité, par type d'employeur et type de contrat en 2018 (données partielles)

Secteurs d'activité



Plus de 35 % des sorties positives débouchent sur un emploi ou une formation dans le secteur administratif

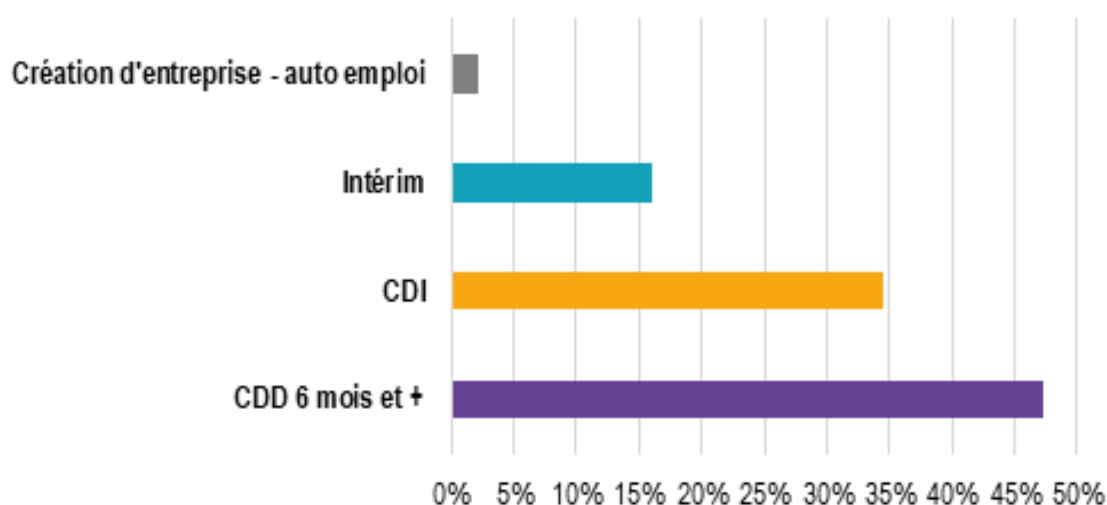
Catégorie d'employeurs



11

30% des employeurs des participants sortis en 2018 sur un emploi durable sont des Très Petites Entreprises (TPE), et 42% sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Donc, 3/4 des emplois sont concentrés dans les TPE/PME.

Types de contrats



47 % des contrats signés par les personnes sorties en 2018 sur un emploi durable sont des CDD de 6 mois et plus.

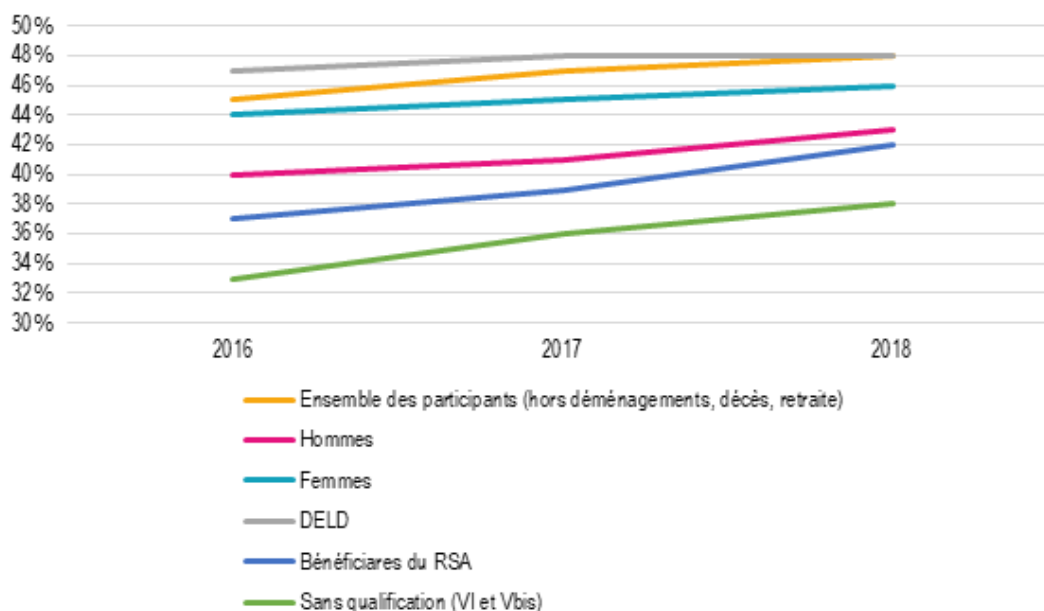
Les sorties positives par type de participants

Le taux de sorties positives varient selon les catégories de participants, comme le montre le tableau comparatif ci-dessous :

Taux de sorties positives/nombre total de sorties par type de participant en 2018	
Hommes	43%
Femmes	46%*
Demandeurs d'Emploi de Longue Durée	48%
Bénéficiaires du RSA	42%
Sans qualification (V bis et VI)	38%
Peu qualifiés (V)	43%
Qualifiés (I-II-III-IV)	54%

* Lecture : 46% des femmes sorties d'un PLIE en 2019 ont trouvé un emploi durable, une formation qualifiante ou une autre sortie positive.

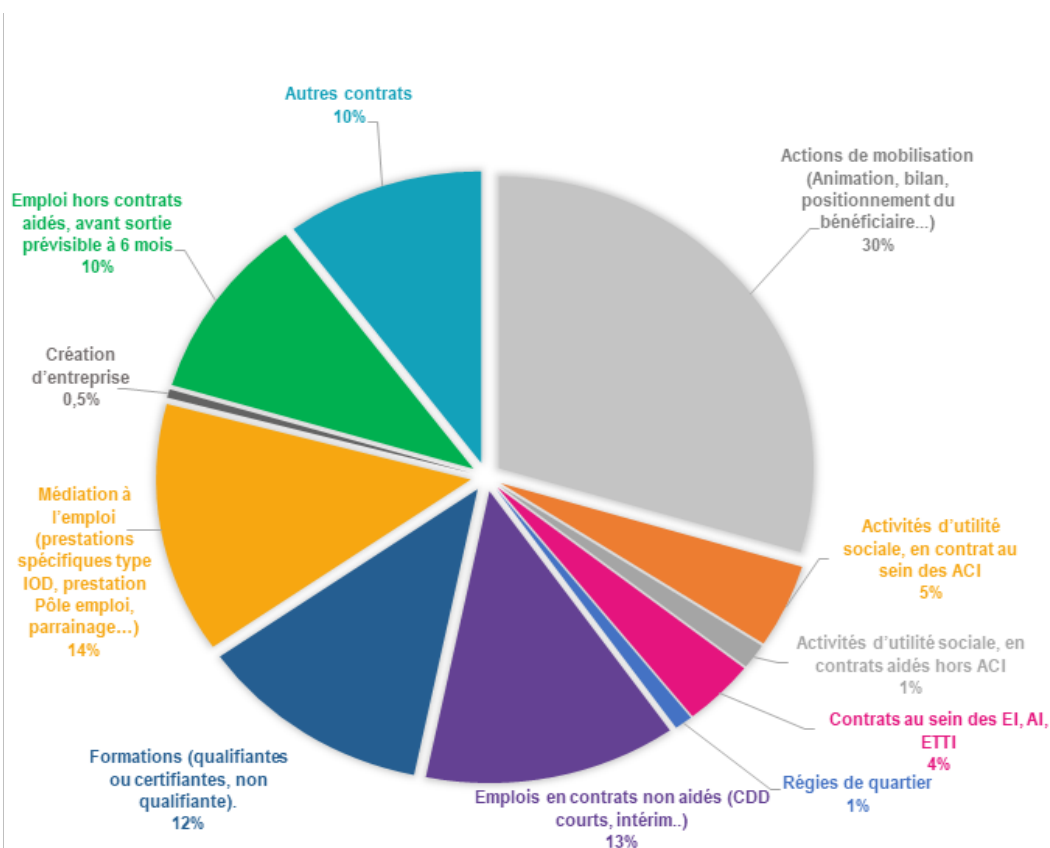
Evolution des sorties positives depuis 2016



Depuis 2016, on constate que les participants des PLIE accèdent de plus en plus à des emplois durables ou à des formations qualifiantes. En effet, pour l'ensemble des participants, le taux de sortie positives est passé de **45% en 2016 à 47,8% en 2018**. Cette augmentation s'observe pour toutes les catégories de participants : femmes, DELD, bénéficiaires du RSA, les publics les moins qualifiés.

2.3 Le contenu des parcours PLIE

Pour construire des parcours, le PLIE finance des **opérateurs du territoire** (ou « **bénéficiaires du PLIE** ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. La répartition des participants en parcours pour l'année 2018 par action ou étape principale est la suivante (données de 122 PLIE).



En moyenne, chaque participant est positionné sur **1,40 action(s) ou étape(s) par an**, avec dans l'ordre des actions les plus nombreuses :

- **30%** des étapes de parcours sur lesquelles les participants ont été positionnés concernaient des **actions de mobilisation**, c'est-à-dire des actions répondant à un besoin spécifique, mises en place par le PLIE (animation, orientation, bilan, positionnement des bénéficiaires...) ;
- **14%** des étapes de parcours concernaient des **actions de médiation à l'emploi** (par exemple, des interventions spécifiques type IOD, prestations Pôle Emploi, parrainage...) ;
- **13%** des étapes de parcours concernaient des **emplois en contrat non aidé** (CDD courts, intérim...) ;
- **10%** des étapes de parcours se sont déroulées au sein de **structures de l'IAE** (activités d'utilité sociale au sein des ACI ou hors ACI, au sein des EI, AI, ETTI, ou en régie de quartier).

Rappelons que toutes les personnes qui suivent un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE bénéficient d'un parcours individualisé et personnalisé, sans limite de durée, qui se termine à la fin des 6 premiers mois du CDI ou du CDD à l'issue du parcours.

La durée moyenne des parcours est de **25 mois** (donnée calculée à partir de 3 578 participants sortis).

2.4 Les financements et activités des PLIE

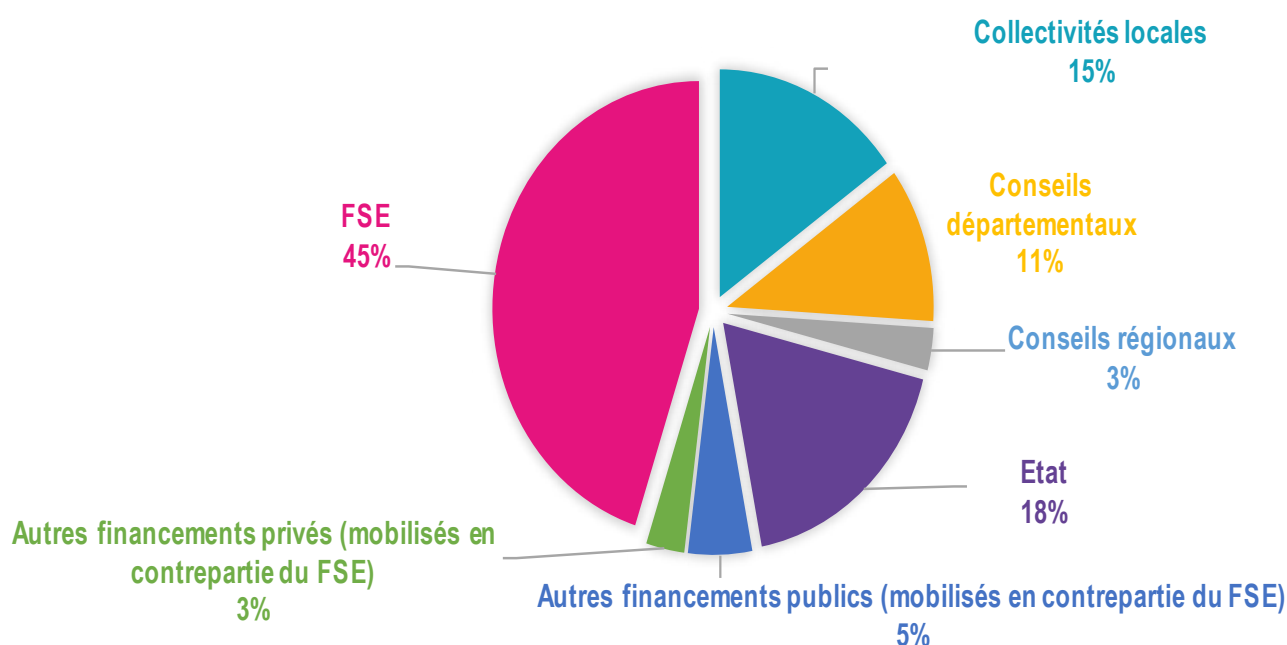
Ces données sont issues d'une enquête annuelle effectuée auprès des PLIE.

La répartition des financements des PLIE en 2018

La répartition des financements est la suivante : (données sur 76 PLIE)

- **45%** de financements FSE,
- **29%** de financements par les collectivités (Communes, EPCI, Conseils départementaux, Conseils régionaux),
- **18%** de financements par l'Etat,
- **8%** d'autres financements.

Répartition des financements des PLIE



Financeurs	Total financements mobilisés
Collectivités locales	15%
Conseils départementaux	11%
Conseils régionaux	3%
Etat	18%
Autres financements publics (mobilisés en contrepartie du FSE)	5%
Autres financements privés (mobilisés en contrepartie du FSE)	3%
FSE	45%

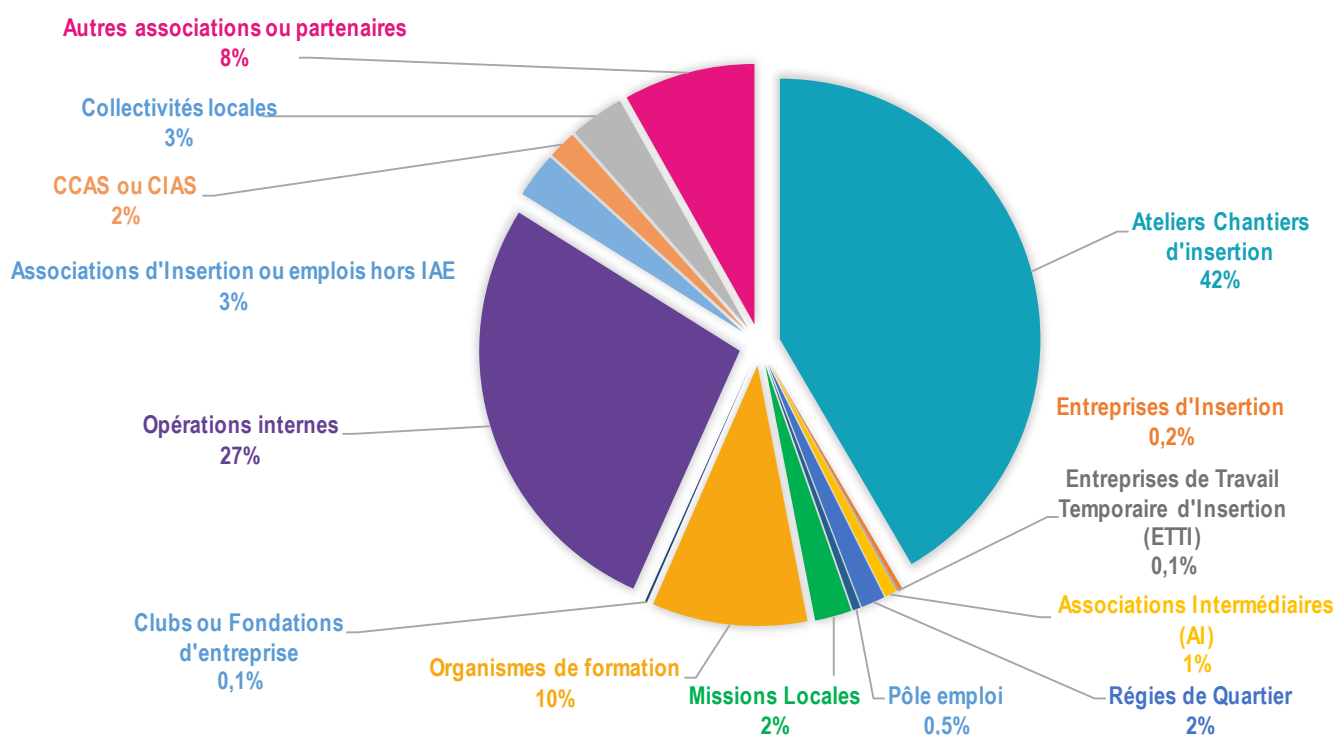
Le total des financements mobilisés en 2018 par **76 PLIE** s'élève à **86 millions d'euros**, dont **38 millions de FSE**. Soit une moyenne de 1 million d'euros par PLIE, dont 500 000 € de FSE. Un euro apporté en direct dans son PLIE en 2018 par la commune ou l'EPCI permet de "lever" environs 3 € de FSE.

Les financements alloués par les PLIE aux opérateurs du territoire

Pour construire des parcours, les PLIE financent des opérateurs du territoire (ou « bénéficiaires du PLIE ») qui proposent aux participants des étapes de parcours permettant de lever les freins successifs à l'insertion. Ces structures peuvent être des structures de l'insertion, des organismes de formation ou des associations du territoire par exemple.

78% des financements alloués par les PLIE le sont en faveur des opérateurs du territoire, répartis de la manière suivante (données de 62 PLIE) :

Répartition des financements alloués par les PLIE aux opérateurs des territoires



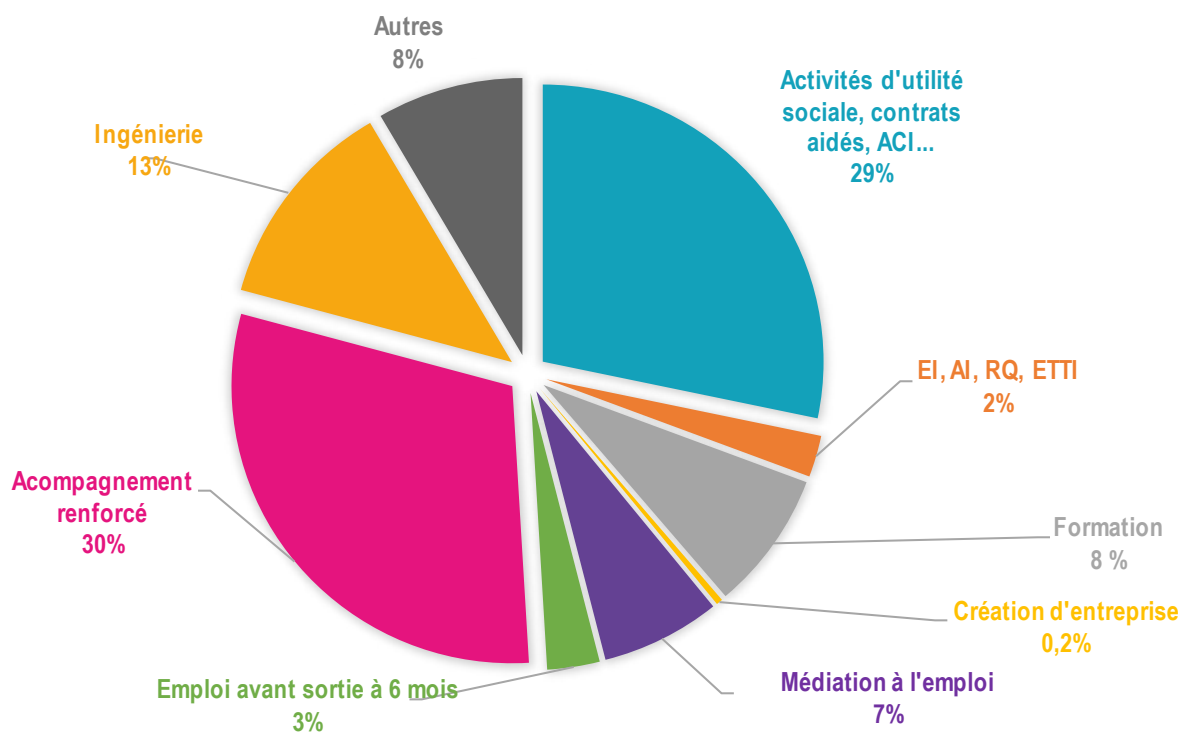
Données sur 62 PLIE

• **43,3% des financements alloués par les PLIE le sont en faveur des structures de l'IAE (ACI, EI, ETTI, AI).** Soit 27 millions d'euros pour 62 PLIE.

La majorité des financements en direction des structures de l'IAE bénéficient à des Ateliers Chantiers d'Insertion (42% sur 43,3%). Soit 26 millions d'euros pour 62 PLIE.

La répartition des opérations du PLIE par montant réalisé

15



Les équipes d'animation et de gestion des PLIE

Les PLIE comportent tous **une équipe d'animation et de gestion** dont le rôle est :

- La direction du dispositif (pilotage du programme, animation du réseau des bénéficiaires, articulation des moyens, suivi de l'exécution, animation du partenariat, communication...)
- La coordination et gestion des parcours (gestion des participants, coordination des référents de parcours, gestion des entrées et des sorties, suivi des conventions, des bénéficiaires et des opérateurs divers),
- L'ingénierie financière et de projet,
- L'animation de la relation avec les employeurs,
- La gestion administrative et financière du FSE et des autres co-financements.

Les équipes des PLIE peuvent donc être :

- **Internes à la structure du PLIE** (qui peut prendre la forme d'un GIP, d'une association, d'un service d'une commune ou d'un EPCI...). C'est le cas des salariés de l'équipe d'animation, et de certains référents de parcours employés par le PLIE.
- **Externes à la structure juridique du PLIE.** C'est le cas de la plupart des référents de parcours, qui sont le plus souvent employés par différentes structures (Associations de développement local et d'intervention sociale, structures de l'IAE, organismes de formation, agences Pôle emploi, Missions Locales, CCAS...), et financées par le PLIE.

Les équipes d'animation et de gestion des PLIE comportent en moyenne :

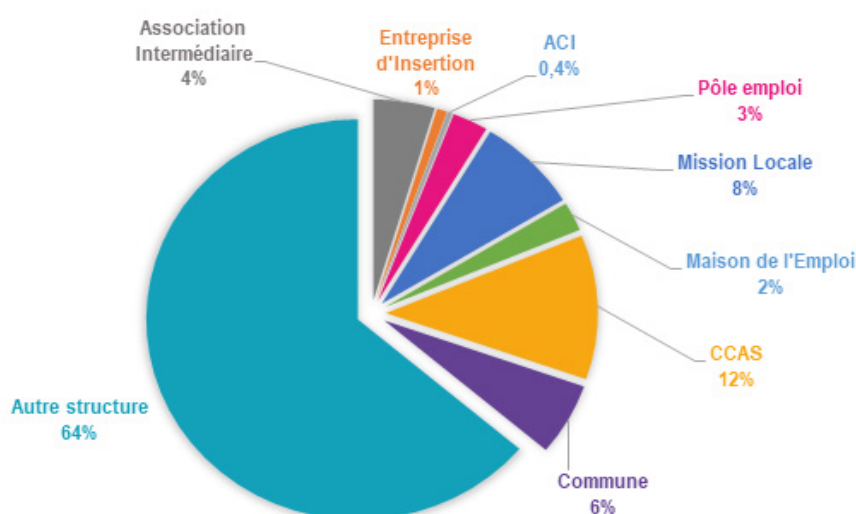
- **3 salariés internes** à la structure (soit **2,5 ETP**).

Soit 166 salariés et 130 ETP pour 52 PLIE.

- **8 référents salariés** d'une structure externe à la structure juridique du PLIE (soit **5 ETP**)

Soit 412 référents et 257 ETP pour 50 PLIE.

Répartition des référents salariés de structures externes



Les activités de l'équipe d'animation peuvent s'illustrer par les données suivantes :

- Chaque PLIE consacre en moyenne environ **1 ETP annuel** à sa fonction **d'ingénierie**.

Soit 2 340 heures en moyenne par PLIE (98 302 heures pour 42 PLIE) et 80 453 euros par PLIE (29 76 792 € pour 37 PLIE).

- Chaque PLIE organise environ **1 réunion par semaine avec ses partenaires**.

Soit en moyenne 48 réunions "opérationnelles" (Comités d'agrément et de suivi, réunions bénéficiaires, réunions diverses...) et 10 réunions "institutionnelles" (Comités de pilotage, CA...) par an—(soit 3759 réunions organisées par 65 PLIE).

- Les membres de l'équipe d'animation du PLIE participent également en moyenne à **32 réunions institutionnelles par an, organisées par d'autres acteurs**.

Soit 2109 réunions pour 65 PLIE.

Les partenaires

Les PLIE animent un réseau d'acteurs afin de coordonner les politiques publiques d'insertion et d'emploi à destination des personnes les plus en difficulté. Pour assurer cette fonction de coordination, les PLIE développent des partenariats qui peuvent prendre plusieurs formes. Les partenaires sont surtout :

- Des structures bénéficiaires (conventionnées ou non, avec incidence financière ou non),
- Des entreprises.

En 2018, **un PLIE est en moyenne partenaire de 90 entreprises sur son territoire** (soit 5 248 entreprises pour 58 PLIE).

3 | La consolidation qualitative

17



Sommaire

18

- Fiche action 1 : Accueillir et "aller vers"	19
- Fiche action 2 : Lever les freins à l'emploi	20
- Fiche action 3 : Orienter le participant	21
- Fiche action 4 : Proposer des étapes emploi	22
- Fiche action 5 : Former	23
- Fiche action 6 : Accompagner	24
- Fiche action 7 : Favoriser le retour à l'emploi en accompagnant les recrutements	25
- Fiche action 8 : L'utilisation de la clause sociale d'insertion par les PLIE	26
- Fiche action 9 : Les PLIE au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville	27
- Fiche action 10 : Le soutien à l'implantation d'entreprises et l'aide au recrutement	28
- Fiche action 11 : L'offre des PLIE dans le cadre de la mise en oeuvre du RSA	29
- Fiche action 12 : L'offre des PLIE dans le secteur des services à la personne	30
- Fiche action 13 : L'appui à la création d'activité	31
- Fiche action 14 : La lutte contre les discriminations	32
- Fiche action 15 : L'égalité entre les femmes et les hommes	33
- Fiche action 16 : Le partenariat avec le secteur de l'IAE	34
- Fiche action 17 : L'accompagnement des seniors	35
- Fiche action 18 : L'action des PLIE dans le secteur du numérique	36
- Fiche action 19 : L'accompagnement des publics réfugiés	37
- Fiche action 20 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)	38

Fiche action 1 : Accueillir et « aller vers »

19

Enjeux et définitions

Comment sont orientés les demandeurs d'emploi vers un parcours PLIE ?

- **Orientés par un intermédiaire** : leur conseiller Pôle Emploi, leur référent RSA, leur conseiller en insertion des SIAE...
- **En visitant un espace d'accueil** : au sein du PLIE directement, au sein d'une permanence d'accueil mise en place par le PLIE.... Les PLIE collaborent aussi avec des opérateurs déjà existants, afin de proposer des espaces d'accueil dans des lieux déjà visibles et connus : Missions locales, agences Pôle emploi, Maisons de l'Emploi, Tiers lieux, espaces de savoirs, de projets, permanences...
- **Les référents PLIE se rendent directement auprès des demandeurs d'emploi** : la mise en place des lieux d'accueil ne suffit pas toujours à atteindre le public qui ne se rend pas dans les institutions. Les PLIE mettent en place des actions qui visent à « aller vers » ce public, à travers des actions hors de la structure d'accueil.

La plus-value d'action des PLIE

- Face à la difficulté grandissante à mobiliser les personnes éloignées de l'emploi, et au déclin de leur fréquentation des structures institutionnelles, les PLIE innovent dans une démarche d'« aller vers » ces publics.
- Le PLIE est connu des structures d'insertion du territoire, qui réorientent les participants vers lui.
- Le référent de parcours n'est pas uniquement un conseiller, mais va directement à la rencontre des publics.
- Les PLIE sont présents au sein des Métropoles, comme des territoires ruraux et des Quartiers prioritaires de la politique la Ville.

Quelques exemples d'action des PLIE en 2018

Des référents au plus près des habitants :

- **La création d'un poste « initiateur de parcours »** par le **PLIE de Brest, DEFIS Emploi (Bretagne)** : Son rôle est notamment d'assurer des permanences d'accueil et prises de contact dans des lieux "stratégiques", permettant de faire connaître l'offre de service du PLIE, tout en valorisant la réalité du retour à l'emploi afin d'initier des parcours.
- **Des référents PLIE au plus près des habitants** par le **PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France)** : 36 référents du PLIE de Paris sont positionnés au sein de 51 sites partenaires. Ces référents sont portés par 11 opérateurs associatifs, allant de l'associa-

tion de quartier à la structure nationale (Aurore, Emmaüs...), qui ont un ancrage territorial fort.

Des permanences d'accueil du PLIE délocalisées....

- **Dans les quartiers** : les « Points Relais » par le **PLIE du Bassin Dijonnais, Créativ'21, (Bourgogne-Franche-Comté)** : Deux permanences, portées par Créativ'21, situées dans les quartiers de Dijon, proposent l'offre d'accompagnement du PLIE et de la Mission Locale.
- **Dans les Maisons des Services Publics** : Des « points de permanence » par le **PLIE du Libournais (Nouvelle-Aquitaine)** : Le PLIE du Libournais couvre 135 communes. Il propose 14 points de permanence sur le territoire, avec a minima une permanence par EPCL, souvent dans les Maisons de Services au Public (où la plupart des acteurs seront présents).
- **Dans les tiers lieux** : De nombreux PLIE travaillent avec les tiers-lieux de leurs territoires, ou sont à l'initiative de tiers-lieux. Cette présence leur permet d'apporter leurs services directement auprès des publics.

- **Dans les centres commerciaux** : un « Job Center » dans le centre commercial Cap 3000 animé par le **PLIE de Nice (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)** : Ce job center est une borne d'accueil animée par une chargée de relation entreprises du PLIE. Elle assure une permanence deux matins par semaine, enregistre les CV déposés, traite les offres d'emploi des enseignes, propose un candidat en direct ou les met en relation avec l'opérateur de l'emploi susceptible d'apporter la réponse adéquate.

Et pourquoi pas... des points d'accueils mobiles ?

- **Un Point Information Accueil Facilitation (PIAF)** par le **PLIE de Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes)** : Ces points d'information se matérialisent par des stands mobiles inter-structures permettant de s'implanter dans le quartier et de répondre directement aux sollicitations des habitants. Ils permettent d'aller au contact des habitants des QPV en recherche d'emploi à proximité de leur domicile.
- **Un « Ecoute'truck »**, par le **PLIE de l'agglomération d'Hénin-Carvin (Hauts-de-France)**. Le PLIE de l'agglomération d'Hénin-Carvin met en œuvre un dispositif qui consiste à aller ensemble au-devant des "invisibles" pour les raccrocher. En sortant des radars, ces personnes ne bénéficient plus d'aucun accompagnement, compromettent leurs possibilités d'insertion et s'enferment dans un isolement social. L'« Ecoute'truck » est un camion dédié à l'écoute de ces personnes pour créer ou recréer du lien, dialoguer et instaurer une relation de confiance. La récurrence des permanences a permis d'informer, de diagnostiquer et d'orienter le public vers les partenaires des secteurs de l'insertion, du social, de la formation et de l'emploi.

Fiche action 2 : Lever les freins à l'emploi

Enjeux et définitions

Les hommes et les femmes qui relèvent du PLIE se heurtent souvent à des obstacles qu'il faut lever pour leur permettre d'accéder à un emploi. L'accompagnement du PLIE s'intéresse donc à tous les freins qui peuvent limiter l'accès à l'emploi.

Quels sont les freins à l'emploi ?

Les principaux « freins à l'emploi » peuvent concerner par exemple : la mobilité géographique ; la maîtrise des savoirs de base ; la maîtrise de l'informatique ; la barrière linguistique ; l'image de soi ; la santé (physique et psychique) ; le logement ; le surendettement ; l'organisation familiale (garde d'enfants, conciliation des temps de vie) ; l'éloignement prolongé du monde du travail ; une représentation altérée ou déformée du monde du travail.

La plus-value de l'action des PLIE

- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé
- Les parcours sont co-construits avec le participant et le référent, et les étapes de parcours sont adaptées à ses besoins.
- Le nombre d'étapes de parcours et la durée de l'accompagnement ne sont pas limités.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Lever les freins à la mobilité

■ **Une plateforme mobilité par le PLIE du Valentinois (Auvergne Rhône Alpes)** a été créée au sein de l'association pour favoriser le retour ou l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des problématiques de mobilité. Elle permet à des personnes en parcours d'insertion professionnelle ou à des salariés en emploi précaire de devenir autonomes dans leurs déplacements.

Favoriser l'acquisition des savoirs de base

La formation Mobil'job, par le PLIE Cévenol (Occitanie). Le PLIE vient en appui de cette formation, pilotée par la MDE et liée à l'accès à la mobilité : heures de perfectionnement à la conduite, permis B et permis professionnels (CACES, poids lourd...).

■ **Des formations aux savoirs de base et de remise à niveau en français** sont proposées par **le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** à destination des publics très peu scolarisés.

Favoriser l'usage des outils informatiques

■ **Des ateliers de prise en main de l'outil informatique par le PLIE du Sud de l'Aisne (Hauts-de-France)** : Ces ateliers visent à apprendre à gérer ses mails ou des dossiers numériques, à mettre à jour son CV, apprendre à utiliser l'interface pole-emploi.fr, etc.

■ **Le PLIE du Libournais (Nouvelle Aquitaine)** organise des ateliers pour apprendre à **utiliser son smartphone dans sa recherche d'emploi.**

Favoriser l'estime de soi

■ **Une action collective** basée sur des techniques théâtrales a été proposée à un public senior **du PLIE de la Métropole Nantes (Pays de la Loire).** Ces ateliers visent à leur redonner

confiance en eux afin de favoriser leur retour à l'emploi et de les préparer à des entretiens d'embauche.

■ **L'atelier « Prendre du plaisir en prenant la parole »**, mis en place par **le PLIE du Grand Poitiers (Nouvelle-Aquitaine)** a pour objet de développer l'aisance dans la prise de parole en public. La formation se déroule sur 3 jours et est construite sur la notion d'apprentissage efficace. Ludique, elle est rythmée par des mises en situation et nécessite une implication des stagiaires. Elle alterne des temps théoriques, d'échanges avec un professionnel (1ère journée avec un acteur) ou pratiques comme l'enregistrement d'un débat sur une radio locale ou la présentation d'une œuvre dans un lieu public.

Lever les freins sociaux et financiers

■ **Des permanences en économie sociale et familiale et un point d'écoute psychologique** sont mis en place par **le PLIE Est Héraultais (Occitanie)** à destination de ses participants. Le PLIE propose aussi **une aide financière** pour favoriser leur reprise d'activité (financement de bons d'essence, prise en charge de contrôle technique, location de véhicule, aide à la garde d'enfant...).

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose une **« Aide Individuelle »**, à destination des participants PLIE. Elle vise à financer des formations, délivrer des titres de transport et à acheter du matériel nécessaire à la formation ou à la prise de poste. Cette aide est accordée suite à l'avis positif d'une commission dédiée.

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** propose **des ateliers « Dilemme »** pour échanger sur ses difficultés financières notamment. Ces ateliers sont des espaces d'échanges pratiques, concrets et réalistes pour guider les participants dans la gestion de leur budget.

Se préparer à l'entretien d'embauche

■ **Des ateliers « entretiens professionnels »** sont proposés par **le PLIE de Nevers (Bourgogne-Franche-Comté)** : L'atelier consiste à travailler en collectif sur la préparation à un entretien d'embauche – sans adéquation avec leur projet – via des jeux de rôle. L'idée est de vérifier la capacité d'adaptation de la personne en fonction d'une situation peu ou pas connue.

Et pourquoi pas.... Identifier les freins plus rapidement ?

Le PLIE du Bassin Dijonnais, Créativ'21 – (Bourgogne-Franche-Comté) teste depuis 2017 une nouvelle forme d'intervention visant à **enrichir la phase de diagnostic initial** à l'entrée des personnes dans le PLIE, avec leur partenaire l'IRFA (OF). Elle vise à mettre l'accent sur 3 types de freins récurrents pour outiller les accompagnateurs, et engager les actions plus rapidement.

Fiche action 3 : Orienter le participant

Enjeux et définitions

Dans le cadre du parcours d'accompagnement PLIE, le participant et son référent déterminent ensemble les priorités du parcours à mener. Après un bilan de compétences et une identification des freins à lever (voir Fiche Action 2), le participant est aussi amené à réfléchir pour définir son projet professionnel. Le PLIE l'accompagne dans cette démarche en lui proposant de participer à des actions de découverte du monde professionnel ou des ateliers d'aide à la définition de son projet.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire,
- Les PLIE peuvent mettre en relation les participants avec les entreprises du territoire,
- Les PLIE connaissent les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire,
- L'accompagnement est global, individuel et personnalisé,
- Les participants sont parties prenantes de la construction de leur parcours.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Définir son projet et devenir acteur

- Un « Job Stand Up » pour apprendre à devenir acteur de son projet, par le **PLIE du Bassin Dijonnais**, porté par Créativ'21 (Bourgogne-Franche-Comté) – Sur une demi-journée, le PLIE propose aux participants de se réapproprier leur rôle d'acteurs et auteurs de leur parcours. En partenariat avec Talent Campus, cet événement met en place un cadre d'accueil inédit et dynamisant, avec des animations portant directement sur les premiers moments clés où se construisent les parcours individuels, créant les conditions pour que les personnes se rencontrent et puissent échanger entre elles.
- Un atelier pour apprendre à être acteur de son projet, par le **PLIE Est Héraultais (Occitanie)** : D'une durée de 9 jours, cet atelier permet aux participants de découvrir des actions innovantes, de partager des expériences, de revisiter les techniques de développement de projet, d'identifier les ressources mobilisables au sein du groupe et de formaliser un projet qui se traduira par une action concrète.
- Le **PLIE de Lille (Hauts-de-France)** a organisé en partenariat avec Lille Grand Palais, la Mission Locale de Lille et la Maison de l'Emploi, le premier Salon de l'emploi. Cet événement permet d'informer et d'orienter les entreprises et personnes en recherche d'emploi via des actions de coaching et de conseil réalisées en partenariat avec les acteurs locaux.

- Le **PLIE du Cotentin (Normandie)** a mis en place un conseil en orientation individualisé pour ses participants, destiné aux personnes pour lesquelles les conseillers PLIE diagnostiquent le besoin d'un conseil spécialisé en la matière. Le travail d'aide à l'orientation est adapté en contenu et en durée pour chaque participant en fonction de la maturation de leur projet, de leur situation personnelle, des freins éventuels.

Découvrir de nouveaux métiers

- L'événement « Osons nos talents », mis en place par le **PLIE de Béthune (Hauts-de-France)** propose aux habitants du territoire de découvrir des métiers, en partenariat avec le Pôle Métropolitain de l'Artois et la Maison de l'Emploi Lens-Liévin-Hénin-Carvin. Il s'agit de donner envie aux participants de s'orienter vers un métier et de s'y préparer et ainsi de contribuer à la construction d'un projet professionnel.
- « C'est dans l'Air » par le **PLIE du Blanc Mesnil (Île-de-France)**, est un événement d'une semaine, pendant lequel 50 personnes (participants du PLIE ou personnes susceptibles d'entrer dans le PLIE, en particulier des allocataires du RSA) ont pu rencontrer des professionnels et s'informer sur les parcours menant à des métiers qui, pour certains, sont méconnus et pourtant porteurs d'emplois.

Co-construire son projet et participer à la vie de la structure :

- Le **PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France)** organise un Club Participants PLIE dont l'objectif est de recevoir leurs avis sur l'accompagnement du PLIE, en s'appuyant sur leur expertise d'usage.
- Le **PLIE de Toulouse (Occitanie)** organise le Collectif des Participants, l'instance représentative des participants. Animé par un opérateur, il réunit les participants désireux de s'investir dans la mise en œuvre et l'évaluation du PLIE. L'objectif est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement et des actions en faisant entendre le point de vue des usagers. A leur entrée sur le PLIE, le collectif est présenté aux participants. Chacun peut le rejoindre à tout moment et le quitter lorsqu'il le souhaite. Le collectif se réunit toutes les deux semaines et échange sur des thèmes définis à l'avance. Le collectif a notamment élaboré « le guide du participant » remis dès l'entrée sur le PLIE, et participe au SAS d'accueil des nouveaux participants. Enfin le collectif est associé à différents temps de rencontre avec la direction et les équipes.
- Le **PLIE de Rennes (Bretagne)** met aussi en place un collectif des participants du PLIE. Son but est de mettre les compétences et les besoins des participants du PLIE en réseau et de contribuer à l'amélioration du PLIE. Chaque mois, le groupe se réunit pendant une demi-journée, et rencontre l'équipe PLIE.

Enjeux et définitions

Des « étapes emploi », qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre des parcours, les PLIE proposent à leurs participants des « étapes emploi ». Ces étapes permettent au participant de découvrir ou redécouvrir l'écosystème de l'entreprise, mais aussi les différents univers de travail pour définir son projet professionnel. Elles peuvent se matérialiser par :

- **Des « activités économiques »** exercées dans le cadre de contrats aidés et / ou dans des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Des étapes emploi sont également organisées dans le cadre de CDD courts et de missions d'interim.

- **Des formations complémentaires** en lien avec le support du chantier et/ou des formations liées à la définition du projet professionnel et/ou la préparation du permis de conduire. Elles donnent, pour la plupart, droit à la délivrance d'une attestation de compétences en lien avec le référentiel du métier exercé.

Chiffres clés

Au total en 2018, **52 293 emplois de parcours** ont été occupés par les participants PLIE – dont **50 % avec des contrats « hors IAE »**.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE connaissent les opportunités d'emploi de leur territoire,
- Les PLIE portent la clause sociale et les facilitateurs,
- Les PLIE peuvent mettre en relation les participants avec les entreprises du territoire,
- Les PLIE sont identifiés par les entreprises qui s'installent sur les territoires,
- Les participants sont accompagnés pendant tout leur parcours et pendant leurs étapes emploi.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Une étape emploi en emplois francs

- **Proposer un accompagnement dans les emplois francs** sur les 2 premiers mois pour réussir l'intégration du salarié dans l'entreprise, par **le PLIE d'Angers**, porté par l'Aldev (**Pays de la Loire**). Depuis fin 2018, l'Aldev développe un projet qui accompagne l'expérimentation des emplois francs. Il s'agit de sécuriser l'accueil et l'intégration des emplois francs, répondre à la demande des entreprises, et de sensibiliser et mobiliser les habitants des quartiers prioritaires.

Une étape emploi en emploi d'avenir

- **Le PLIE Intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)**, a développé le projet « **Emplois d'Avenir multi-sports** », visant à dynamiser la vie associative en augmentant la capacité de recrutement des associations sportives. Embauchés au sein du Groupement d'employeurs (GE) d'Evry multisports et mis à disposition d'associations sportives de football, boxe, handball, baseball, hockey, aviron et rugby, plus de 60 jeunes suivent un parcours de formation de 1 200 heures (sur deux ans), élaboré par l'organisme de formation FFP (France Formation Professionnelle).

Accompagner les contrats aidés

Depuis 2006, le **PLIE de l'Agglomération de Lens-Liévin (Hauts-de-France)** a été mandaté par la Région pour assurer l'accompagnement de salariés en contrats aidés dans les lycées, positionnés sur des postes d'agents d'entretien, de maintenance, ou d'aide à la restauration (repérage, mise en relation, accompagnement, orientation...).

Une étape en chantier d'insertion :

- **Un chantier d'insertion sur les métiers du numérique**, mis en place par **Atout PLIE Nord-Ouest 91 (Île-de-France)**: Cet ACI est un atelier de récupération d'ordinateurs, de reconditionnement et réparation, qui propose dans le cadre du contrat une formation de technique informatique (théorique et pratique).

- **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** travaille en partenariat avec de nombreux **Ateliers de Chantiers d'Insertion**. Par exemple, en 2018, le PLIE a proposé des étapes emploi dans les ACI suivants : « Fer et Refaire » (ACI repassage et couture), assistance de vie aux familles, atelier Mode Estime, Hôtellerie, restauration, cycle mécanique et distribution...

- **Le PLIE Est Héraultais (Occitanie) propose un atelier solidaire** : Cette étape de parcours propose aux participants de travailler au sein d'associations partenaires ou de services des collectivités locales. Cela permet de vérifier si le participant est en capacité de tenir un rythme de travail, de respecter des horaires, d'appréhender comment il s'intègre dans une équipe de salariés ou de bénévoles, mais surtout cela permet à la personne elle-même d'être revalorisée par cette mission de travail. La spécificité de cette action est que le participant est mis en situation d'emploi via une mission de 30h maximum réalisée via une association intermédiaire. L'association ou la collectivité partenaire accueille le participant parmi ses bénévoles ou salariés, et s'engage à assurer l'encadrement de la personne.

- **Le PLIE Est Héraultais (Occitanie) propose : un chantier de réhabilitation patrimoine communal St Sériès** : Ce chantier permet de prendre part à une activité professionnelle, s'immerger dans le monde du travail et retrouver les règles de vie en entreprise, tout en s'investissant dans une mission de réhabilitation de son patrimoine local.

Et pourquoi... Un forum des chantiers d'insertion d'un territoire ?

Le PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France) a organisé en 2018 un forum avec **200 professionnels et les 30 ACI du Territoire** afin de favoriser une meilleure connaissance entre les prescripteurs et les ACI parisiens. Un annuaire des ACI avec les métiers et les prérequis a été formalisé. Un appel à projet a été lancé auprès des ACI par le PLIE de Paris pour favoriser le recrutement des participants PLIE et un accompagnement concerté entre le PLIE et l'ACI.

Enjeux et définitions

Dans le cadre des parcours, les PLIE veillent à ce que leurs participants puissent accéder à des formations correspondant à leurs besoins. Ces formations peuvent être mises en place :

- Par le PLIE, qui contribue à l'ingénierie de formations et/ou à leur financement,
- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec des emplois en contrats aidés,
- En lien avec les dispositifs de droit commun, le Service Public de l'Emploi, l'État, les Régions, les Départements, pour apporter une réponse en matière de remise à niveau en langue française ou d'acquisition des gestes professionnels de base et permettre ainsi la progression du parcours d'insertion ou la suite de parcours de formation vers la qualification.
- Dans le cadre d'opérations menées avec des entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire et pour lesquelles des recrutements sont prévus.

Chiffres clés

Au total en 2018, les participants en parcours PLIE ont pu bénéficier de **23 304 formations** (qualifiantes, certifiantes ou non-qualifiantes), **soit 13% de l'ensemble des étapes de parcours** dont ont bénéficié les participants.

Parmi les 14 545 sorties positives, **10% concernent des sorties sur une formation.**

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Des formations qualifiantes

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île de France)** propose à ses participants des **formations qualifiantes dans le secteur des Services à la Personne**. En 2018, ont été proposées les formations suivantes : **Agent de service, agent polyvalent en maison de retraite, CAP Gardien d'immeuble, CAP accompagnement éducatif petite enfance, Formation aux méthode HACCP/ Sécurité alimentaire des aliments.**

Des formations à l'utilisation du numérique

■ **Une formation « Technicien en assistance informatique », labellisée Grande Ecole du Numérique**, par **Atout PLIE Nord-Ouest 91 (Île-de-France)**. Cette formation gratuite qualifiante permet de former 12 stagiaires jeunes et adultes au titre professionnel de « Technicien d'Assistance en Informatique » et leur permettre l'acquisition de compétences et l'accès à un poste à l'issue du dispositif.

Des formations au permis de conduire

■ **Le PLIE du Cotentin (Normandie)** propose **des formations au permis de conduire**. Cette formation, mise en place par

L'EspaceTemps - FJT, est une formation collective pour la préparation du permis B s'appuyant sur des modalités pédagogiques facilitant l'apprentissage du code et de la conduite.

La gestion d'une enveloppe financière formations - mobilité par **le PLIE du Cotentin (Normandie)**. Cette enveloppe financière est mise à disposition des conseillers du PLIE qui peuvent la mobiliser pour financer ou cofinancer des formations, notamment au permis de conduire (code, conduite).

Des formations pour acquérir les savoirs de base

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** a proposé en 2018 à ses participants **des modules de remise à niveau** en français, de formation linguistique, d'acquisition des savoirs de base notamment, mais aussi des modules d'alphabétisation et post alphabétisation pour les publics très peu scolarisés.

■ En partenariat avec les Sapeurs-Pompiers, **le PLIE des Hauts-de-Garonne (Nouvelle-Aquitaine)**, propose à ses participants de passer le **PSC1 (Protection et Sécurité Civile niveau 1)**. Cette action de citoyenneté à visée professionnelle, permet aux participants d'acquérir des savoirs de base relatifs à la protection, l'alerte des populations et la réaction à adopter en cas de malaise, d'arrêt cardiaque, de traumatismes, hémorragies, etc...

Des formations pour faciliter le retour à l'emploi

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** met en place des "Coups de pouce vers l'emploi". Lors de ces ateliers collectifs, la recherche d'emploi est abordée avec les participants via une clé USB qui contient des fiches conseils réparties en 6 thématiques. Les participants repartent avec un "Kit coup de pouce" composé d'un tote bag, d'un agenda, d'un stylo, d'un calepin et de leur clé USB, l'objectif étant de redynamiser et positiver leur recherche d'emploi.

Et aussi... Favoriser l'accès à la formation ?

■ **Un atelier pour utiliser le Compte Personnel de Formation**, par **le PLIE Réussir Ensemble l'Emploi dans le Boulonnais (Hauts-de-France)**. Le CPF est très peu utilisé et peu connu des demandeurs d'emploi et salariés, qui peuvent le mobiliser pour accéder à la formation. Le PLIE accompagne les participants à l'utilisation de cet outil.

■ **Une aide financière à la reprise d'activité**, par **le PLIE Est Héraultais (Occitanie)**. Le PLIE se propose d'aider financièrement ses participants dans une démarche d'insertion en finançant notamment la formation. L'aide financière peut également servir à prendre en charge des bons d'essence, un permis B, ou une garde d'enfant.

Enjeux et définitions

La fonction « accompagnement » des PLIE est assurée par des « **référénts uniques de parcours** ». Ces référents sont employés par différentes structures financées sur la programmation du PLIE et coordonnées par la structure d'animation et de gestion du PLIE : Pôle Emploi, Mission locale, CCAS, SIAE, ... Cette variété d'employeurs permet aux référents de partager, au sein de leurs équipes locales, des connaissances, des compétences, des outils et des expériences multiples qui enrichissent en permanence leurs pratiques.

Le rôle du référent de parcours PLIE

Le référent de parcours :

- Établit un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de la personne et de son environnement, de ses compétences et de ses qualités ;
- Assure une veille active et permanente de l'offre d'insertion, de formation, d'emploi, sur le territoire ;
- Construit ou co-construit des parcours d'insertion professionnelle ;
- Accompagne la personne tout au long de son parcours d'insertion professionnelle et est le garant de ce parcours (y compris durant les 6 premiers mois dans le contrat de travail) ;
- Assure la mise à jour régulière du dossier administratif du participant et fournit à l'équipe d'animation du PLIE toutes les pièces justificatives - avec notamment en perspective une bonne « lisibilité » des parcours dans une démarche de qualité et d'évaluation.

La plus-value de l'action du référent PLIE

- Il accompagne un nombre de personnes limité : entre 60 et 100 personnes par référent de parcours ;
- Il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation, ... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens hors du droit commun (exemple : une formation individuelle).

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Des référents spécialisés :

- **Un référent de parcours PLIE spécifique**, par **le PLIE Est Héraultais (Occitanie)**, pour accompagner les participants PLIE qui rencontrent une difficulté liée à la santé, reconnus travailleurs handicapés ou non, et qui a été identifiée comme

un frein à l'accès à l'emploi. Le référent propose un accompagnement renforcé de proximité via un conseiller en insertion professionnelle et par un psychologue clinicien. Chaque participant orienté vers l'action bénéficie obligatoirement d'un diagnostic professionnel et de santé. A l'issue, le participant a le libre choix d'adhérer ou non au suivi proposé par le psychologue.

- **Un correspondant ressource Travailleurs Handicapés**, par **le PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France)**. En partenariat avec UNIRH 75, le rôle du correspondant est d'outiller les référents sur l'accompagnement des participants avec une RQTH et d'organiser des entretiens tripartites pour mieux définir avec les participants, leur plan d'action de recherche d'emploi en fonction de leur problématique de santé.

- **Un référent numérique**, par **Atout PLIE Nord-Ouest 91 (Île-de-France)**. Le PLIE a réfléchi en 2018 à la mise en place d'un référent numérique au sein du PLIE. Le référent, porté par Emmaüs et spécialisé dans le numérique, serait présent dans le cadre d'une permanence hebdomadaire à l'usage du numérique dans plusieurs lieux/sites où les structures sont en demande.

Et aussi..... Former et sensibiliser les référents et chargés de mission

- **Une journée d'immersion chez Suez**, mise en place par **le PLIE du Bassin Dijonnais, Créativ'21 (Bourgogne Franche Comté)**, afin de leur faire découvrir les métiers de l'entreprise. Suite à cette journée, une rencontre a été organisée afin de convenir d'un partenariat resserré pour l'année 2019. Ses objectifs : favoriser la mise en place des engagements RSE de SUEZ sur le territoire en impliquant les équipes dans l'accueil des participants PLIE et un soutien dans leur recherche d'emploi grâce à la simulation d'entretiens de recrutement.

- **Une visite de l'entreprise ELIS pour les référents PLIE**, par **le PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)**. Les référents PLIE se sont rendus chez ELIS, leader européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène. Cette sensibilisation leur permet de mieux appréhender le secteur pour y orienter leurs participants. **Les chargés de projets entreprise du PLIE ont aussi bénéficié d'une immersion en entreprise.** En 2018, deux référentes ont ainsi effectué une immersion professionnelle dans une entreprise spécialisée dans la restauration collective, en recherche de compétences. Il s'agit de la société API Restauration, quatrième opérateur national en matière de restauration collective.

Fiche action 7 : Favoriser le retour à l'emploi en accompagnant les recrutements

25

Enjeux et définitions

L'accès et le maintien dans l'emploi sont assurés par les PLIE grâce à des actions visant à préparer les participants à trouver et occuper un emploi « durable », mais aussi en facilitant aux entreprises le recrutement de participants du PLIE en leur offrant des services (aide au recrutement, cofinancement de formations « sur mesure » pour les participants recrutés, accompagnement de ces participants durant leurs 6 premiers mois en contrat de travail, ...).

Chiffres clés

Au total en 2018, **14 545 sorties positives** ont été comptabilisées, dont **11 434 sur un emploi durable** (CDI ou CDD de plus de six mois, validés à l'issue des 6 mois), **soit 79% des sorties positives**.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les PLIE peuvent mettre en relation les participants avec les entreprises du territoire.
- Les PLIE sont identifiés par les entreprises qui s'installent sur les territoires.
- Les PLIE portent la clause sociale et les facilitateurs.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Des actions pour favoriser la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises

■ **Un Café rencontre « habitants-entreprises »** par le **PLIE de Brest, DEFIS Emploi (Bretagne)**. Depuis 2016, Défis Emploi met en place des espaces de rencontre entre dirigeants d'entreprises du territoire et demandeurs d'emploi. Les dirigeants communiquent sur leur entreprise et anticipent leurs futurs recrutements avec des candidats. Les demandeurs d'emploi peuvent approcher les entreprises afin d'échanger sur le secteur d'activité et ses nouveaux métiers, allant jusqu'à pouvoir transmettre leur candidature.

■ **La signature d'un Pacte Entreprises** entre le **PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France)** avec la Ville de Paris et les autres acteurs de l'emploi comme la Mission locale, Pôle Emploi et l'Ecole de la 2ème chance. Ainsi, des actions sont menées pour les Participants du PLIE avec les entreprises signataires, pour favoriser la découverte des métiers, la validation du projet professionnel et le recrutement. Le PLIE de Paris a dans ce cadre organisé un **job dating** en lien avec l'ensemble des acteurs de l'emploi parisien pour Altarea Cogedim suite à l'aménagement de la gare Montparnasse et une semaine Enjeux Emploi sur les Métiers du tourisme dans le cadre de la préparation de l'accueil à Paris de grands événements sportifs.

■ **Le PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)** a organisé en 2018 une **table ronde « Comment se recruter ? »** réunissant entreprises, référents et participants.

■ **Un « Job Dating »** par le **PLIE Intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)**. Ce Job dating a pour objectif de permettre aux employeurs de rencontrer des candidats qui correspondent aux profils recherchés et de promouvoir l'emploi de proximité entre entreprises du territoire et chercheurs d'emploi accompagnés par le PLIE Intercommunal Nord Essonne, la Mission Locale Nord Essonne et Pôle Emploi. Les demandeurs d'emploi peuvent rencontrer en « face à face » 30 à 35 entreprises en besoin de recrutement autour de profils de poste et d'offres d'emploi. Les secteurs suivants sont représentés : les services à la personne, le transport, la logistique, le commerce, la sécurité, le secteur administratif, le BTP, le nettoyage, la vente, la restauration collective, la médiation...

Des actions pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements

■ **Les Chargés de Relation Entreprise des PLIE** ont pour mission de collecter les offres d'emploi susceptibles de correspondre aux publics du PLIE, de les diffuser auprès des référents de parcours afin de positionner des participants du PLIE. Ils contactent ensuite directement les entreprises pour leur proposer les candidats et veillent à la bonne intégration au poste de travail des participants du PLIE. Ils assurent le suivi et le maintien dans l'emploi pendant les 6 premiers mois qui suivent l'embauche.

■ **Un « Médiateur de l'alternance »**, par le **PLIE de Brest, DEFIS Emploi (Bretagne)**, pour accompagner les TPE/PME à recourir à l'alternance. Ce médiateur assure le rôle d'une interface neutre dans la relation tripartite entre l'entreprise, le centre de formation et l'alternant.

■ **Une pépinière de personnel dans l'hôtellerie-restauration**, par le **PLIE du Pays d'Auge Nord (Normandie)** a été créée à partir du constat selon lequel les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, secteur majeur dans le bassin de Honfleur, avaient des difficultés à trouver des salariés. Pour faciliter les recrutements, le PLIE du Pays d'Auge, l'association Bac Emploi et la Chambre de commerce et d'industrie ont construit ce projet.

■ **« Bâtim' Emploi »**, par les **PLIE d'Henin-Carvin et de Lens-Liévin (Hauts-de-France)**. La FFB, la CAPEB, la MDE et les PLIE ont développé un partenariat pour mettre en relation les chercheurs d'emploi qualifiés et opérationnels et les entreprises du bâtiment à la recherche de candidats. 14 ateliers Bâtim'Emploi ont eu lieu en 2018.

Fiche action 8 : L'utilisation de la clause sociale d'insertion par les PLIE

Enjeux et définitions

La commande publique peut être utilisée comme levier pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. Cela peut passer par :

1. Le recours à la clause sociale sous forme de condition obligatoire d'exécution du marché, c'est-à-dire que l'entreprise, en répondant au marché doit réaliser des heures d'insertion et embaucher des personnes en difficultés.

2. Le recours à l'achat de prestations d'insertion, dont les objets sont des achats de services de qualification et d'insertion professionnelle, par exemple des travaux d'entretien des parcs, squares et jardins, de locaux, de gestion de proximité, marchés de traitements des déchets, entretien du patrimoine et des espaces verts....

3. Le recours aux marchés réservés qui permet de réserver certains marchés ou lots à :

- Des entreprises d'insertion ou des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- Des structures de l'Insertion par l'Activité Économique ;
- Des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le rôle du facilitateur

Le facilitateur, dont la fonction a été structurée au sein des PLIE, est l'interface entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés. Son rôle est :

■ **En amont de la consultation**, de repérer des opérations dans la commande publique, de rencontrer des interlocuteurs du donneur d'ordre pour présenter la démarche, de diagnostiquer et identifier des publics potentiellement concernés et d'aider le donneur d'ordre dans la rédaction de la clause sociale.

■ **Pendant la consultation**, d'informer les entreprises soumissionnaires en matière d'outils et de dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi, de formaliser une offre de service globale en direction de l'entreprise.

■ **En aval de la consultation**, de mettre au point un plan d'action de la réalisation de l'engagement avec les entreprises attributaires, de développer des liens entre les entreprises et les acteurs locaux, d'établir le suivi de l'action en lien avec les référents de parcours, d'évaluer l'action et la transmission des résultats au donneur d'ordre, concernant la réalisation des clauses sociales.

Chiffres clés

En 2018, **448 facilitateurs de la clause sociale** ont été employés par **325 structures** (PLIE, Maisons de l'Emploi, collectivités), dont **28% de PLIE**.

201 PLIE, MDE et collectivités dotés du logiciel commun « Clause » (**soit 94,8% des structures équipées**) pour la gestion des parcours et le suivi des marchés, ont permis de recenser la réalisation de **9 607 ETP annuels (15 437 millions d'heures d'insertion (+ 16,25 % par rapport à 2017))** correspondant à **52 780 contrats de travail (+ 8,6 % par rapport à 2017)** au profit de **37 953 participants (+ 10,7 % par rapport à 2017)**.

L'évolution positive des clauses sociales est à souligner :

- **2 556** maîtres d'ouvrage concernés sur l'année ;

- **8 528** opérations en cours sur la période ;
- **38 372** marchés en cours sur la période ;
- **12 216** entreprises impliquées (+ **6,2%** par rapport à 2017).

L'Alliance Villes Emploi a pu mesurer qu'en 2018, un facilitateur a pu, en moyenne, par son action, susciter près de 26 000 heures d'insertion pour 137 participants, qui ont engendré près de 190 contrats de travail auprès de 50 entreprises.

Les plus-values de la clause sociale d'insertion, une étape de parcours efficace

■ Le développement d'une stratégie locale de l'insertion et de l'emploi dans des secteurs professionnels en « tension » où l'on constate des difficultés de recrutement ;

■ Le lien avec les entreprises afin de leur proposer un service d'anticipation de leurs besoins en fonction de la nature des travaux ou des services ; On peut alors veiller à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salariés de ces entreprises ;

■ La mobilisation et l'accompagnement des publics vers l'accès ou le retour à l'emploi.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

■ **La facilitatrice du Grand Poitiers (Nouvelle-Aquitaine)** a accompagné l'élaboration de 2 accords-cadres entre un groupement de commande composé du Grand Poitiers, de la Ville de Poitiers et du CCAS et d'une part les EA / ESAT et d'autre part les SIAE. Grâce à ces deux accords-cadres les Directions des collectivités peuvent recourir aux services proposés par les ESAT/EA et SIAE dans les domaines suivants : Traiteur, Blanchisserie, Nettoyage des locaux administratifs, Espaces verts, Manutention, Reliure, encadrement...

■ **L'Aldev, qui porte le PLIE d'Angers (Pays-de-la Loire)** a signé une **Charte de Bonnes pratiques pour la valorisation de l'apprentissage dans les clauses sociales d'insertion professionnelle**. Cette charte a été signée entre l'Aldev et la CAPEB, CNATP, FFB et FRTP à l'été 2018. L'Aldev propose également aux entreprises attributaires des **Ateliers Conseil**.

Fiche action 9 : Les PLIE au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Enjeux et définitions

La politique de la Ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des « contrats de ville ». Les PLIE agissent sur les territoires « politique de la Ville » en développant des actions à plusieurs niveaux :

■ **Des actions auprès des publics** : Proposer un accompagnement spécifique pour les publics vulnérables, lever les freins à l'emploi, initier l'ingénierie de projets partenariaux de lutte contre les discriminations ; favoriser le retour des personnes vulnérables sur les dispositifs de droit commun ; établir des passerelles entre les publics et les entreprises des QPV....

■ **Des actions auprès des entreprises** : Favoriser l'émergence de projets de création d'activité ; soutenir les entreprises lors de leur développement et leur implantation dans ces quartiers ; proposer des services d'aide au recrutement spécifique au bénéfice des populations de ces quartiers ; accroître et créer des liens entre les entreprises et les publics et favoriser une meilleure connaissance mutuelle.

La Plus-value de l'action des PLIE

■ Pour les PLIE en QPV :

- Le réseau partenarial des PLIE, notamment avec les entreprises, permet une meilleure anticipation des besoins en termes de recrutements et la captation d'offres d'emploi locales ;
- La proximité des PLIE et leurs actions pour « aller vers les publics », renforce leur crédibilité.

■ Pour les participants des PLIE en QPV :

- Ils peuvent bénéficier d'actions conçues à leur attention, avec des offres d'emploi durable destinées à des publics issus des quartiers.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Aller vers les publics des QPV.

■ **Le PLIE des Hauts de Garonne (Nouvelle-Aquitaine)** a mis en place une **action de mobilisation des habitants du quartier prioritaire des Erables à Ambarès** sur les clauses d'insertion. Les objectifs de l'action ont été de repérer des publics inconnus du Services Public de l'Emploi afin de les orienter vers ces derniers (PLIE, Mission Locale ou Pôle Emploi), de mobiliser des personnes issues des quartiers prioritaires sur les chantiers de leur territoire et d'anticiper les recrutements pour la mise en œuvre des clauses d'insertion sur le quartier des Erables. La facilitatrice a donc mis en place une action de repérage de ce public avec le service emploi d'Ambarès, ainsi que le CCAS intervenant sur ce quartier. Des permanences sur le quartier ont donc été organisées pour présenter les chantiers à venir et recueillir les candidatures. La facilitatrice a ensuite positionné les personnes repérées auprès des entreprises pour les missions liées à ces opérations, ce qui leur a permis notamment d'intégrer un parcours d'insertion.

Rendre visible l'action des PLIE dans les QPV

■ **Etre présent lors des forums consacrés aux QPV, le PLIE de Toulouse Métropole (Occitanie)**. Le PLIE a participé au Forum Em-

ploi des quartiers Est, où les participants ont pu rencontrer des entreprises qui recrutent dans les secteurs transport, logistique, commerce, administration, banques et services, etc.

■ **Le PLIE Intercommunal Nord Essonne (Île-de-France)**, en partenariat avec Pôle emploi Ile de France, la Mission locale Nord Essonne et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ont organisé en 2018 un **forum dédié aux emplois francs au cœur du quartier du Noyer Renard à Athis Mons**.

Des parcours renforcés dans les QPV :

■ **Le PLIE de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Nouvelle-Aquitaine)** propose un **accompagnement très renforcé** dans le cadre du dispositif PLIE, organisé en proximité avec une **implantation dans le quartier prioritaire politique de la Ville de Port Neuf à La Rochelle**. Cet accompagnement passe notamment par des ateliers collectifs sur la posture professionnelle. Pour étayer la remobilisation, les référents de parcours doivent pouvoir s'appuyer sur un discours commun de l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de la personne accompagnée. Ainsi, Les référents de parcours facilitent l'accès aux participants vers les différents acteurs socio-économiques, renforcés par leur présence sur le quartier. Inversement, les acteurs socio-économiques connaissent mieux l'offre de service du PLIE et orientent plus facilement des personnes pour qu'elles entrent en parcours. Pour entretenir ce maillage un groupe de travail territorial est prévu avec les différents acteurs du quartier (centre social, assistantes sociales, mairie, CCAS, bailleurs sociaux).

Impliquer les entreprises

■ **La signature de la Charte Entreprises et Quartiers, par le PLIE de l'agglomération de Lens-Liévin (Hauts-de-France)**. Redynamisée par le PLIE en 2018 sur le territoire de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la charte « Entreprises et quartiers » constitue une approche originale entre les entreprises et les acteurs de la politique de la Ville, en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Les entreprises signataires de la Charte s'engagent à conduire des actions pour le développement économique, social et culturel dans les quartiers prioritaires. Une vingtaine d'entreprises ont signé une convention de partenariat avec l'État dont Orange, l'AFPA, BNP Paribas, Atout Pub, Adecco, Tadao, ASF... Des actions telles que des Petit'dej Emploi, actions axées sur les femmes dans un quartier Prioritaire, job-dating et une action de défis sportifs appelée « SPORT'EMPLOI » ont permis à 40 participants et 6 entreprises de se défier dans des équipes mixtes et se rencontrer en fin de journée pour des speed-dating.

Et aussi... des innovations sur le financement des actions en QPV

■ **Une action en faveur des quartiers, financée par le « 1% insertion » par le PLIE de Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes)**. La Métropole de Grenoble a proposé de dédier l'équivalent de 1 % des sommes engagées en investissement sur des actions de fonctionnement permettant de faciliter l'accès à l'emploi, soit 300 000 € par an. Cela permet de prévoir, dès l'investissement, un financement pour l'insertion, permettant de déployer un plan d'actions et un panel de dispositifs : chantiers école, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, qui viendront compléter l'« aller-vers » et les actions de recrutement mises en place tout au long des opérations.

Fiche action 10 : Le soutien à l'implantation d'entreprises et l'aide au recrutement

Enjeux et définitions

Les PLIE organisent une « veille » auprès des services économiques des groupements de communes et/ou communes avec lesquels ils sont liés afin d'identifier très en amont, les entreprises nouvelles qui viennent s'installer sur le territoire, ou les entreprises existantes qui s'agrandissent.

Alerté par le PLIE, l' élu en charge du développement économique concerné intervient auprès de la direction générale de l'entreprise pour lui proposer de s'impliquer dans une action de préparation et de formation préalable aux embauches.

Dans la majorité des cas, l'entreprise n'est pas immédiatement prête à s'engager dans une action en direction de publics en difficulté ; sa représentation des participants étant souvent erronée et/ou incomplète.

Chiffres clés

Au total en 2018, **environ 5200 entreprises** ont été partenaires régulières des **52 PLIE** ayant répondu, soit une moyenne de **100 entreprises** partenaires par PLIE.

La Plus-value de l'action des PLIE :

■ **Pour l'entreprise** : Les personnes issues des parcours sont des salariés « plus fidèles » que les personnes issues des recrutements classiques. A compétences égales, les personnes ayant bénéficié de l'action adhèrent davantage à la culture de l'entreprise, car elles y ont effectué leur formation en alternance en amont de leur embauche

■ **Pour les participants du PLIE** : Ces opérations sont une réponse efficace pour l'accès à l'emploi durable des personnes habitant les quartiers en difficulté et cumulant les freins à l'accès à l'emploi: faible niveau de qualification, peu ou pas d'expérience professionnelle, faible socialisation, origine culturelle, domicile....

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

■ Soutenir le projet d'implantation du centre commercial "Lillenum" par le **PLIE de Lille (Hauts-de-France)**. "La Maison Lillenum" est une structure animée par la MDE et le PLIE pour informer les habitants et les partenaires du projet de centre commercial Lillenum. Des informations sont disponibles concernant les opportunités d'emploi et un service d'accompagnement à la création de projet ou à la reprise d'activité en lien direct avec l'émergence de Lillenum. Des rencontres y sont régulièrement programmées.

■ **Construction, par les médiateurs emploi du PLIE, d'un outil dynamique de présentation de l'entreprise et des postes à pourvoir**, en direction des publics mais aussi en direction des référents de parcours ; préparation collective aux tests de sélection MRS (recrutement par simulation), par le **PLIE Istres Ouest Provence (Provence Alpes Côte d'Azur)**.

■ **Le PLIE de Dunkerque, Entreprendre Ensemble (Hauts-de-France)**, a mis en place une **candidathèque**. Cette plateforme est animée par des conseillers emploi, et doit servir à favoriser la rencontre entre l'offre d'emploi et les demandeurs d'emploi. L'alimentation de la candidathèque a pu se faire grâce à l'orientation des Conseillers en antenne et l'articulation avec le Département Formation/Offre de services pour des suites de parcours.

■ **Une cellule « emploi grands projets »** par le **PLIE de l'agglomération de Lens (Hauts-de-France)**. De grands projets de construction et d'infrastructures se concrétisent sur le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et plus largement sur le bassin minier du Pas-de-Calais (Mise en service du Bus à Haut Niveau de Service, renouveau du bassin minier, nouvel hôpital de Lens...). La cellule met en place des réunions d'information pour présenter les chantiers de BTP du territoire ainsi que les métiers présents qui recrutent et le parcours de formation à réaliser pour y accéder.

■ **La Plateforme d'Accompagnement aux Mutations Economiques (PAME) du PLIE de l'agglomération de Lens (Hauts-de-France)**, a pour mission de rencontrer les entreprises du bassin en réalisant un diagnostic global de leurs besoins et problématiques. Elle permet d'apporter une réponse personnalisée (à travers la mise en lien avec les dispositifs et partenaires existants) à l'entreprise rencontrée ainsi que de mutualiser les besoins et construire des solutions partagées. Les diagnostics auprès d'entreprises en développement ou qui souhaitent s'implanter sur le territoire comme Tadao, l'hôtel du Louvre-Lens et les enseignes de la galerie commerciale d'Auchan Noyelles Godault ont permis la réalisation d'une offre de service recrutement de grand ampleur.

■ **Les prérecrutements, par le PLIE du Blanc Mesnil (Île de France)**. Ponctuellement et sur demande des entreprises, le PLIE assure les pré-recrutements lorsqu'une nouvelle entreprise s'installe sur la commune, en coopération étroite avec Pôle Emploi. La plus-value de l'association en matière de recrutements est d'accompagner l'entreprise dans la définition de ses besoins, de manière personnalisée, et de proposer un ou deux candidats au maximum, adaptés au profil recherché : gain de temps pour l'entreprise, et pas de concurrence entre les candidats. 16 entreprises ont sollicité l'association pour des pré-recrutements en 2018 (Amazon, STEF, Ventes.privées.com...).

Fiche action 11 : L'offre des PLIE dans le cadre de la mise en oeuvre du RSA

Enjeux et définitions

L'action des PLIE se fait :

■ **En amont des parcours** : Les PLIE favorisent l'accès aux droits et apportent de la lisibilité dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du RSA : accueil, information, appui technique à la préparation du contrat d'engagement réciproque, etc.

■ **Pendant la construction d'un parcours adapté** : La démarche des PLIE permet une co-construction cohérente des parcours d'insertion socioprofessionnelle des allocataires du RSA. Membres des commissions d'orientation et des équipes pluridisciplinaires, ils apportent leur connaissance fine des participants. L'expérience des PLIE permet la réalisation des objectifs communs des PDI (Programme Départemental d'Intégration) et assure l'élaboration de PTI (Pacte Territorial d'Insertion) pertinents, au plus proche des réalités du territoire. De plus, la mise en réseau permet d'enrichir les pratiques et d'accroître l'efficacité des interventions des différents partenaires sur le territoire.

■ **Via un référent unique « RSA »** : l'accompagnement des bénéficiaires est cofinancé par le PLIE dont la structure d'animation participe à l'encadrement. Le référent accueille les bénéficiaires, diagnostique leurs besoins, élabore le parcours, assure le suivi sans limite de durée, aide à la recherche d'un contrat durable, et poursuit l'accompagnement du participant durant les 6 premiers mois du contrat de travail.

Chiffres clés

En 2018, **49 239 allocataires du RSA soit 38% des participants en parcours**, ont bénéficié d'un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un PLIE ; et cette même année, **12% d'entre eux ont trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois**, ou ont validé une formation qualifiante.

La Plus-value de l'action des PLIE

■ Pour les partenaires :

- Le PLIE permet de mettre en cohérence les actions du territoire et les acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- Le PLIE développe une offre de formations et d'actions facilitant l'accès à l'emploi ;
- Le PLIE mobilise des financements additionnels aux mesures de droit commun, en particulier en mobilisant les communes, les EPCI et le Fonds Social Européen.

■ **Pour les participants** : Le référent suit à la fois le parcours du

participant et le contrat d'insertion en lien avec la Commission locale d'insertion. De ce fait, il est « l'interlocuteur unique » de ce participant.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Informers les bénéficiaires du RSA

■ **Un Job dating pour les bénéficiaires du RSA par le PLIE de Marseille Provence Métropole Est-La Ciotat (PACA)**. En partenariat avec Pôle Emploi, la Mission locale du canton et le Département, la structure a initié l'installation du bus pour l'emploi du Conseil départemental sur la place du 8-Mai. Entièrement équipé avec des espaces dédiés aux réunions et aux entretiens individuels, le véhicule est un outil mobile qui permet de mettre en place des opérations de proximité. Convoqués à différents horaires de la journée, les demandeurs d'emploi sont conseillés pour rédiger ou revoir un CV et pour se préparer à un entretien d'embauche. Puis, après ce premier coaching, ils rencontrent des responsables du GEIQ.

Des actions menées en priorité vers les publics bénéficiaires du RSA

■ **Des ateliers numériques, par le PLIE du Blanc Mesnil (Île-de-France)**. En 2018, le PLIE a lancé cette démarche dans le cadre d'une action cofinancée par le Département, donc avec une priorité pour les allocataires du RSA. Ces ateliers ont permis aux participants de participer à des modules concrets ciblés en fonction de leurs besoins.

■ **Le PLIE des Hauts de Garonne (Nouvelle-Aquitaine)**, en partenariat avec Odyseus Formation avec un cofinancement CD33 a mis en place une action pour **préparer les participants à leurs entretiens d'embauche**. Par des jeux de rôles, par une meilleure prise de conscience de leurs atouts, les participants acquièrent confiance et sont mieux "armés" pour aborder un entretien d'embauche. Cette action a particulièrement touché les bénéficiaires du RSA (30 % des participants).

Et pourquoi pas ?

■ Un accompagnement "pré-PLIE" à l'attention des bénéficiaires du RSA, par **le PLIE de Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes)**. Le PLIE du bassin grenoblois a développé en 2019 une nouvelle modalité d'entrée en accompagnement. Chaque participant du PLIE, quel que soit son prescripteur démarre son accompagnement par une étape d'AIVE (Accompagnement Intensif Vers l'Emploi). Au cours de cette étape, d'une durée de 3 mois, le participant va bénéficier d'un accompagnement individuel, avec à minima un suivi hebdomadaire par son référent. Le participant se voit proposer différents ateliers pour lever les freins identifiés et devra avoir un contact entreprises hebdomadaire. L'approche mixe à la fois de l'accompagnement individuel et de l'accompagnement collectif.

Fiche action 12 : L'offre des PLIE dans le secteur des services à la personne

Enjeux et définitions

Utilisés ponctuellement par plus de la moitié des Français, les services à la personne répondent à des attentes très diversifiées. Le secteur des services à la personne représente aujourd'hui un poids économique important dans l'économie française :

- 36 195 organismes de services à la personne au 1^{er} janvier 2017 : 79,5 % d'entreprises (dont des autoentrepreneurs), 16,8 % d'associations et 3,7 % d'organismes publics (DGE).
- 861 millions d'heures rémunérées en 2016 (DARES), pour les activités de services à la personne exercées au domicile de particuliers.

Les services à la personne constituent un secteur d'activité et des métiers à part entière. Celui-ci couvre une palette d'activités très large, de la garde d'enfants aux petits travaux de jardinage en passant par l'accompagnement au quotidien d'une personne handicapée ou de l'assistance informatique à domicile. Ce secteur constitue donc une véritable opportunité pour les PLIE en termes de placement de participants.

Description

Le placement de main d'œuvre sur ce secteur d'activité est conditionné par plusieurs préalables :

- L'information des réseaux de prescription et des demandeurs d'emploi sur les spécificités de ce secteur et notamment des « modes d'emploi » : prestataire, mandataire, emploi direct et auto-emploi.
- L'identification des employeurs (association, entreprise, CCAS et particulier) et des typologies d'emplois proposés et de niveau requis (assistant de vie, assistant maternel, employé de maison, technicien d'intervention sociale et familiale, auxiliaire de vie sociale, homme toutes mains, ...) au regard des conventions collectives existantes.
- La création et l'animation d'un dispositif spécifique de rapprochement offre-demande d'emplois avec les différents réseaux de prescription compte tenu des zones élargies d'intervention des employeurs.
- La mise en œuvre de parcours emploi-formation, avec une alternance adaptée au rythme de la montée en charge du temps d'intervention propre à ce secteur, s'appuyant notamment sur les contrats aidés et les contrats de professionnalisation.

Les plus-values de l'action des PLIE :

Les résultats observés sont les suivants :

- Optimisation des positionnements des publics sur les métiers et activités de services à la personne ;

- Création d'emplois durables et qualifiés supplémentaires et de nouvelles activités de services à la personne ;
- Ajustement des parcours de formation ;
- Mixité des publics visés ;
- Fidélisation des employeurs ;
- Concertation locale et travail partenarial sur un secteur complexe.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Des formations et initiations aux métiers du secteur des services à la personne

■ **Une rencontre avec le GEIQ PROPRETE**, par **le PLIE de l'agglomération de Lens (Hauts-de-France)**. Le PLIE a rencontré le GEIQ pour connaître ses besoins en personnel et positionner ainsi des demandeurs d'emploi suivis par le PLIE. Une réunion d'information a été mise en place le 17 avril 2018 pour les référents du PLIE afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins des entreprises et connaître ainsi les savoir-être.

■ **Le PLIE des Hauts de Garonne (Nouvelle Aquitaine)** a développé des formations et initiations aux métiers des services à la personne. En 2018, il a proposé à ses participants : **une formation d'aide-ménagère, une initiation aux métiers de la restauration collective, une autre aux métiers de l'hygiène et de la propreté, et enfin une initiation aux métiers d'aide à la personne.**

■ **Savoir-faire et savoir-être dans le domaine des services à la personne**, par **le PLIE du Cotentin (Normandie)**. Le PLIE propose des formations visant à acquérir ou développer des compétences techniques et comportementales dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des locaux. Ces formations permettent aussi aux participants de passer PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1) et d'être sensibilisés à la communication professionnelle (écoute du client, recueil de ses besoins...).

Rencontrer les entreprises du secteur des services à la personne

■ **Un job dating sur les postes d'aide à domicile**, par **la Maison de l'Emploi Midi Quercy** et en partenariat avec **le PLIE Midi Quercy (Occitanie)**, afin de pourvoir des postes d'aide à domicile. Les employeurs ont présenté le métier d'aide à domicile et ont reçu les candidats.

Fiche action 13 : L'appui à la création d'activité

Enjeux et définitions

Développer sa propre activité donne la possibilité de créer son propre emploi. Les PLIE agissent sur ce volet pour :

- **Sensibiliser les travailleurs sociaux à la possibilité pour le public suivi de créer son propre emploi.** En effet, des freins culturels persistent et la création de micro activités reste mésestimée. L'installation en petite entreprise est synonyme d'instabilité, de petits boulots, d'échec à court terme ou est au contraire « glorifiée » et « réservée » à une élite à laquelle les publics fréquentant les PLIE s'identifient peu ;
- **Rendre lisible le réseau des acteurs de l'accompagnement,** y compris ceux de l'économie sociale et solidaire, définir les compétences de chacun en terme d'accompagnement, de financements et de suivi post création ;
- **S'assurer qu'à chaque étape du processus de création,** le porteur ait un interlocuteur, depuis la formulation d'une idée jusqu'à la concrétisation du projet ;
- **Accompagner les autoentrepreneurs** en renforçant le temps de l'accompagnement, en les informant sur l'évolution de leur statut, et en veillant à la mise en œuvre d'un suivi post création.

Les plus-values de l'action des PLIE :

- Une intervention dans la proximité pour le repérage des porteurs potentiels ;
- Un appui sur les compétences spécifiques existantes sur le territoire ;
- Les projets accompagnés, même s'ils n'aboutissent pas à la création d'entreprise, permettent le développement de compétences qui s'avèrent être un atout dans la recherche d'emploi salarié.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

- **Une formation à la création d'entreprise,** financée par **le PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne Rhône Alpes)**. Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Puy-de-Dôme a proposé une formation pour permettre à onze femmes de s'inscrire dans un parcours de création d'entreprise.
- **Le PLIE du Vermandois (Hauts-de-France)** développe depuis 2012 **une Fabrik à initiatives**, avec pour objectif de faire se rapprocher les acteurs associatifs et locaux privés, porteurs et créateurs d'emploi, qui du fait de leur proximité ou

de leur origine pouvaient s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire et agir à terme sur les publics concernés par l'action du PLIE. La Fabrik à initiatives permet de créer un écosystème économique de qualité au service des porteurs de projets sur des secteurs d'intérêt général et de construire les filières de demain dans tous les secteurs d'activité.

- **Le PLIE de Grasse (PACA)** est également à l'initiative d'un **tiers-lieu**, animé par une SIC créée pour l'occasion, qui sert de support à l'animation territoriale.

Le tiers-lieu a permis notamment de réfléchir au changement des pratiques professionnelles.

Fiche action 14 : La lutte contre les discriminations

Enjeux et définitions

L'égalité des chances implique un traitement équitable de chacun. Selon la loi, une discrimination est une distinction de traitement portée au salarié ou à une personne candidate à un emploi, stage ou formation sur un motif autre que les nécessités de l'emploi ou les qualités professionnelles du salarié. Le salarié est traité de manière moins favorable que ne l'a été ou ne l'aurait été un autre dans une situation comparable.

La loi recense les 24 critères de discrimination suivants : l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, la particulière vulnérabilité résultant d'une situation économique, le patronyme, le lieu de résidence, la domiciliation bancaire, l'état de santé, la perte d'autonomie, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

L'action des PLIE consiste à :

- Informer les demandeurs d'emploi de leurs droits,
- Sensibiliser les partenaires publics et les entreprises en construisant des partenariats engagés,
- Favoriser le retour à l'emploi en envisageant la mixité des métiers comme un levier,
- Faire bouger les représentations auprès des entreprises,
- Sensibiliser les acteurs de l'emploi/formation.

Les plus-values de l'action des PLIE :

- L'implication des partenaires associatifs, des partenaires sociaux, et du service public de l'emploi ;
- La dynamique et la synergie entre les partenaires ;
- L'intervention concentrée sur l'ensemble des professionnels des structures engagées.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Lutter contre les discriminations liées à l'âge

■ « **Regards croisés ressources cachées** » par le **PLIE de Dijon, Créativ' Dijon (Bourgogne-Franche-Comté)** : Creativ' propose aux demandeurs d'emploi seniors ce rendez-vous avec des chefs d'entreprises et des recruteurs volontaires, ce qui permet de leur redonner confiance en eux, mais aussi aux entreprises de changer leur regard sur l'emploi des seniors.

Lutter contre les discriminations :

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** organise des visites d'entreprises pour les participantes du PLIE, pour découvrir des métiers dits « masculins », rencontrer

des femmes qui les exercent, et connaître les employeurs qui ouvrent leurs portes.

■ **Une journée emploi et handicap, par le PLIE des Hauts de Garonne (Nouvelle-Aquitaine)**. Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés, le PLIE des Hauts de Garonne a mis en place en partenariat avec l'AGEFIPH une Journée dédiée aux personnes bénéficiant d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou présentant des difficultés de santé obérant leur parcours d'insertion professionnelle. Le 19 novembre 2018, les participants ont rencontré l'entreprise CHRONODRIVE et ont pu découvrir leur politique en matière de recrutement de TH ; l'après-midi fut consacrée à la participation à un atelier animé par Cap Emploi « Comment évoquer son handicap lors d'un entretien de recrutement avec un employeur ? ». Le lendemain, ils se sont rendus au FORUM HANDICAP de la Maison de l'Emploi de Bordeaux.

Responsabiliser les employeurs :

■ **Le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** a mis en place le projet « **Cercle de Managers Responsables** », qui cible la mobilisation de managers assurant des missions de recrutement au sein de leurs entreprises respectives pour constituer un groupe d'intervenants ponctuels ; ce cercle permet également de fédérer des professionnels RH/managers autour de pratiques et de valeurs communes définies au travers d'une charte de déontologie.

■ **Le PLIE de Lille** a mis en place avec la **Maison de l'Emploi** un "Serious Game" nommé "le Marchmallow challenge". Dans le cadre du forum emploi organisé à Grand Palais, des responsables d'entreprises ont découvert une manière de recruter autrement.

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)**, en partenariat avec les Missions locales, le défenseur des Droits, l'IRDSU, l'ISCRA, les Villes de son territoire et la Région Île-de-France **sensibilise les professionnels de l'emploi aux discriminations**. Il s'agit notamment de leur donner une première information sur la législation et de les orienter vers les partenaires compétents, de valoriser les bonnes pratiques en entreprise et dans les collectivités.

Sensibiliser les intermédiaires demandeurs d'emploi :

■ **Le PLIE des Hauts-de-Garonne** et la Mission Locale (Nouvelle-Aquitaine) ont conçu, avec le soutien du Conseil Régional, de l'Europe et de l'ACSE, **un guide** sur la lutte contre les discriminations, disponible en ligne à destination des intermédiaires de l'emploi mais aussi des entreprises et du grand public.

Fiche action 15 : L'égalité entre les femmes et les hommes

Enjeux et définitions

La lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel fait partie des objectifs structurels portés par les PLIE.

En effet, même si le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie, le sous-emploi continue de toucher principalement les femmes. En 2016, plus de 80 % des personnes à temps partiel sont des femmes, dont beaucoup souhaiteraient travailler davantage.

Les PLIE développent une ingénierie afin de faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des femmes, et **mettent en place des actions :**

- **D'accueil et d'accompagnement :** l'objectif spécifique de ces actions est de prendre en compte les problématiques des femmes - demandeuses d'emploi.
- **D'insertion professionnelle sur des compétences spécifiques.**
- **D'élargissement des possibilités d'orientation professionnelle :** L'enjeu est de faciliter l'accès des femmes et des hommes aux secteurs d'activité porteurs d'emploi, en fonction de leurs souhaits et compétences et non en fonction de la représentation sexuée des métiers.
- **D'articulation des temps de vie :** Si les femmes représentent aujourd'hui près de la moitié de la population active, elles continuent d'assumer majoritairement les soins aux enfants et aux personnes dépendantes ainsi que les charges domestiques. Ce cumul emploi / famille est, entre autres raisons, l'une des causes des inégalités qui perdurent entre hommes et femmes dans la sphère professionnelle.

Chiffres clés

En 2018, **18 902** femmes sont entrées dans les PLIE, soit **53%** des participants. Les PLIE continuent à mettre en place des dispositifs ou des actions spécifiques pour leurs participantes.

La plus-value de l'action des PLIE

Grâce à leur ancrage territorial, les PLIE apportent :

- Plus de visibilité aux actions nationales et régionales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Une lecture pratique du cadre juridique, des enjeux et des constats autour de cette problématique ;

- Une meilleure appréhension des représentations et une préparation à une nouvelle organisation des temps dans le cadre d'une reprise d'emploi ;
- Un renforcement dans l'outillage des référents pour intégrer cette problématique dans l'accompagnement des participants ;
- L'essaimage des bonnes pratiques.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

- **« Digit'Elles »** par **le PLIE du Pays d'Auge Nord (Normandie)** : Le PLIE a mis en place en partenariat avec l'organisme de formation Trajectio, Pôle emploi et l'Agefos PME, une formation dédiée spécifiquement aux femmes sur l'utilisation de l'outil numérique. La formation « Digit'elles » aide ces femmes à maîtriser les outils numériques et à les utiliser dans leur recherche d'emploi.
- **« Act'elles »** par **le PLIE de Toulouse (Occitanie)** : Le PLIE propose aux femmes des techniques artistiques d'auto-défense et d'empowerment pour les aider à oser et à s'affirmer, dans une dynamique professionnelle. L'originalité de cette action réside dans l'articulation d'approches complémentaires pour reprendre confiance en soi, pouvoir s'affirmer et réinvestir ses potentiels dans sa recherche d'emploi.
- **Le PLIE du Pays de Grasse (PACA)** a organisé un **Escape game sur les métiers de la sécurité**, afin de sensibiliser les femmes à ce secteur où elles sont peu représentées.
- **« Enquêter, c'est gagner, jeu sur la lutte contre les discriminations »** par **le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)**. Afin de favoriser l'égalité femmes -hommes et de lutter contre les discriminations, le PLIE a créé un plateau de jeu pour travailler sur les préjugés, les discriminations et l'égalité professionnelle. Des sessions de jeu sont animées pour renforcer la connaissance des participant.e.s et les sensibiliser sur ces thématiques.

Fiche action 16 : Le partenariat avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique

Enjeux et définitions

Les acteurs de l'IAE sont des partenaires incontournables pour la réalisation des étapes de parcours des participants des PLIE.

Le passage par une structure de l'IAE doit permettre aux participants du PLIE de :

- Avoir le statut de salarié ;
- S'approprier ou se réappropriier les codes de l'entreprise ;
- Reprendre confiance en soi, créer du lien social ;
- Développer des compétences professionnelles ;
- Elaborer un projet professionnel cohérent, envisager une formation ;
- Contribuer à résoudre des difficultés d'ordre social (problème de logement, de santé, d'isolement, ...).

Les partenariats des PLIE avec l'IAE se font dans le cadre :

■ **De la clause sociale** : les facilitateurs portés entre autre par les PLIE, sont garants de l'application des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, et organisent les interventions des SIAE. Grâce à cette intervention des PLIE, il est possible de transformer « la contrainte » des clauses sociales en un véritable outil de recrutement pour les entreprises, une opportunité de réussir l'intégration des personnes en insertion. Ceci est possible grâce à l'apport de solutions concrètes et pragmatiques au travers d'un réseau de partenaires compétents dans leurs domaines respectifs (organismes de formation, référents socioprofessionnels, ETTI, El, ...).

■ **De l'orientation des participants PLIE vers l'IAE** : Les PLIE orientent des publics vers les structures de l'IAE.

■ **Des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** : les référents de parcours des PLIE positionnent les participants sur les chantiers d'insertion après avoir levé certains freins à l'emploi et après avoir travaillé sur une ébauche de projet professionnel. Les ACI permettent de déclencher une formation mais également de s'approprier les codes de l'entreprise (respect des horaires, des consignes, des contraintes, de la hiérarchie...).

■ **Des Entreprises d'Insertion** : Le modèle économique des entreprises d'insertion permet aux participants d'évoluer dans un environnement professionnel qui leur assurera formation et préparation spécifique à l'emploi. Les entreprises d'insertion constituent une étape emploi des participants PLIE.

■ **Des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)** : L'entreprise de travail temporaire d'insertion permet aux participants PLIE d'être mis en situation de travail sur des durées graduelles, préparant le participant à son retour à l'emploi classique tout en lui assurant un accompagnement technique. Les ETTI sont également utilisées par le PLIE dans le cadre des clauses sociales des marchés publics.

■ **Des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)** : Les GEIQ sont des outils mutualisant des besoins d'activité de plusieurs employeurs sur des périodes de travail complémentaires, en formant et employant des publics à temps plein pour s'adapter aux besoins des entreprises (via des contrats en alternance). Les GEIQ sont également mobilisés par les PLIE lorsque les clauses sociales permettent de construire un parcours d'insertion passant par la qualification (contrat de professionnalisation).

■ **Des associations intermédiaires (AI)** : Les AI embauchent

des personnes sans emploi, et ont pour objet la mise à disposition de ces salariés à titre onéreux, mais à but non lucratif. La mise à disposition se fait auprès de personnes physiques ou de personnes morales. Les AI doivent aussi assurer l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

■ **Des Régies de quartiers** : Les activités de la Régie visent l'amélioration des relations humaines, par des modes de gestion urbaine partagée de proximité, et surtout l'implication et la responsabilisation des habitants pour une citoyenneté active sur le territoire de la Régie.

Chiffres clés

En 2018, 16 366 étapes de parcours (soit 10% du total des étapes de parcours) relèvent de l'Insertion par l'Activité Economique. 55% d'entre elles sont des étapes en ACI, 13% en El (Entreprises d'insertion), 15% en ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion), 16% en Association intermédiaire et 1% en régie de quartier.

Les plus-values de l'action des PLIE

- L'animation et la coordination territoriale ;
- Un élargissement des publics ;
- Un accompagnement par le référent unique ;
- L'accès aux marchés et aux entreprises ;
- L'assistance technique avec l'apport de méthodologie, d'outils ;
- L'appui à la négociation de financements et l'apport de financements directs.

Quelques exemples de partenariat des PLIE avec l'IAE en 2018

■ Des missions d'ACI sur les projets d'aménagement des berges de Seine, maraîchage biologique et entretiens des espaces verts, par le **PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)**.

■ **Le PLIE du Cotentin (Normandie)** travaille en partenariat avec le **Chantier d'Insertion "Au Fil de l'eau"**, spécialisé dans des activités sur le carton et son retraitement par la création de mobilier et décors de scène.

■ En 2017, le **PLIE de Clermont Auvergne Métropole (Auvergne-Rhône-Alpes)** a lancé un nouveau chantier d'insertion « **Autour du costume** ». L'idée du chantier d'insertion autour de cette filière est née à la demande du Conservatoire régional de restaurer ses 30 000 costumes, 9 salariés travaillent dans des locaux mis à disposition par la Ville de Chamalières à l'entretien et au renouvellement de ce stock.

■ **La création de partenariat avec les agences d'intérim et les entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)** par le **PLIE de l'agglomération de Lens-Liévin (Hauts-de-France)**. En 2018, un partenariat a été créé avec des agences ADECCO, GEL INTERIM, RANSTAD, ADEQUAT, ALLIANCE EMPLOI afin de mettre plus facilement en relation les participants avec les offres de ces agences. Les ETTI (INTERSINER, JANUS, PARTENAIRE INTERIM, INSERTIM) transmettent également au PLIE en priorité leurs offres d'emploi.

Fiche action 17 : L'accompagnement des seniors

Enjeux et définitions

En 2018, 6,3 % des 50 ans et plus étaient au chômage. Parmi les personnes sans emploi, 11,8 % des 50-64 ans étaient à temps partiel, et 8 % en CDD ou interim (données INSEE premier trimestre 2018).

L'importance du chômage de longue et très longue durée chez les seniors traduit des probabilités de retour à l'emploi plus faibles par rapport aux autres classes d'âge. Les PLIE mènent des actions spécifiques en direction de ce public :

- **Un accompagnement renforcé, prenant en compte le travail sur la confiance en soi** : Face au marché du travail de plus en plus concurrentiel, les freins à l'emploi se cumulent, le plus important étant la perte de confiance en soi et le sentiment d'exclusion professionnelle lié à l'âge qui peuvent accentuer la démobilitation dans la recherche d'emploi. Les actions spécifiques menées auprès des publics seniors en recherche d'emploi combinent souvent accompagnement individuel et accompagnement collectif.

- **La valorisation des compétences personnelles et professionnelles** : Que les personnes viennent de perdre leur emploi ou qu'elles soient sans emploi depuis longtemps, la question de l'évaluation des compétences acquises est un facteur déterminant dans leur recherche d'emploi ou de formation. Il est capital de mettre en avant leurs compétences techniques, professionnelles et comportementales.

- **La sensibilisation des entreprises** : Il est important d'agir auprès des entreprises par des actions de sensibilisation et d'information permettant à tous les acteurs de mesurer les enjeux actuels et à venir de l'emploi des seniors. De nombreuses représentations persistent dans le monde du travail ("les seniors auraient du mal à s'adapter aux évolutions technologiques, coûteraient plus cher qu'un jeune, ne seraient pas mobiles, pourraient faire preuve de résistance face au changement, accepteraient mal la hiérarchie, ..."). Les actions à mener envers les entreprises consistent non seulement à leur présenter les différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors mais également à agir sur les stéréotypes.

Chiffres clés

En 2018, le public de plus de 55 ans représentait 9 % des participants du PLIE. Les plus de 45 ans en représentaient 31 %.

La plus-value de l'action des PLIE

- Les actions collectives répondent aux besoins des participants de sortir de leur isolement et de se dynamiser. Le collectif est nécessaire pour partager ses expériences, créer du réseau ;

- La remobilisation collective sert d'appui à l'accompagnement individuel et à la mise en œuvre d'une recherche active d'emploi ;

- Les entreprises sont accompagnées dans leurs démarches de recrutement.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Remobiliser les seniors vers l'emploi

- **Le PLIE du Béarn Adour (Nouvelle-Aquitaine)** met en place **une action collective de mobilisation vers l'emploi à destination du public sénior**. Les participants seniors suivent une formation de 60 heures pour travailler sur leurs freins à l'emploi. Les ateliers et exercices collectifs leur permettent de mieux se connaître et de se mettre en valeur devant un employeur, mieux gérer le stress pour communiquer sur leur projet professionnel, et découvrir les outils numériques de recherche d'emploi.

- Dans le cadre de l'action « **48h seniors** », **le PLIE de l'Espace Technowest (Nouvelle-Aquitaine)** propose 2 jours d'ateliers thématiques à la carte en simultané sur les communes adhérentes au PLIE, qui permettent aux seniors d'avoir des informations sur : leurs compétences, les aides à l'embauche pour les seniors, les critères de discriminations, les métiers en tensions, les outils numériques de recherche d'emploi...

- **Le PLIE des Hauts-de-Garonne (Nouvelle-Aquitaine)** a mis en place en 2018 une action « **Réussir son retour vers l'emploi** », en direction des seniors. En partenariat avec ESPACE PROJET avec un cofinancement de la DIRECCTE - UT 33, cette action d'insertion est destinée aux participants PLIE âgés de plus de 45 ans. L'objectif étant de permettre à cette population de se projeter à nouveau et de manière optimiste vers sa seconde partie de carrière.

Numérique et seniors

- **Un atelier numérique pour seniors, par le PLIE de la Métropole Nantaise (Pays-de-la-Loire)** : Pour les seniors, le PLIE a mis en place un atelier numérique adapté. Deux fois par semaine au cours d'une séance de 3 heures, un formateur initie huit seniors à l'utilisation d'un ordinateur. Avec son approche individualisée, cette formation permet de rendre autonomes les participants. En apprenant à accéder aux sites internet d'emploi et de candidatures en ligne, les seniors multiplient leurs chances de trouver un emploi rapidement.

Fiche action 18 : L'action des PLIE dans le secteur du numérique

Enjeux et définitions

L'outil numérique est devenu incontournable dans le monde du travail, que ce soit :

■ **Dans la recherche d'emploi** : en 2017, 87% des entreprises d'au moins 50 salariés faisaient appel à des ressources en ligne pour trouver des candidats. 15 000 sites web permettant d'accéder à des offres d'emploi étaient recensés (Etude « La place du numérique dans la recherche de candidat par les employeurs, Pôle emploi, Février 2017).

■ **Dans les métiers**, qui voient leurs contenus évoluer avec la transition numérique.

■ **Dans les secteurs en tension**, dont les métiers de la filière numérique font partie. A titre d'exemple, les Entreprises de Services du Numérique (ESN) et Sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT) employaient 212 300 personnes en 2017 (Etude OPIEC « Les emplois, compétences et formations au sein des ENS et ICT en France, Mai 2018).

Pour répondre à ces problématiques, les PLIE mettent en place des actions qui visent à :

- Favoriser l'utilisation des outils numériques dans la recherche d'emploi,
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans l'utilisation du numérique pour accéder aux services publics dématérialisés (Pôle emploi, CAF, CPF...),
- Promouvoir l'accès aux métiers impactés par le numérique, et à ceux de la filière numérique.

La plus-value de l'action des PLIE

- Une bonne connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation dans le secteur du numérique sur leur territoire ;
- Des outils numériques (cyberbases, salles informatiques...) mis à disposition des participants ;
- Un réseau de partenaires, et notamment d'entreprises, qui permet une bonne appréhension des besoins en recrutement et la captation d'offres d'emploi locales dans le secteur du numérique.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Accompagner les participants à l'utilisation des outils numériques

■ **Des ateliers « Savoir utiliser le numérique au travail », par le PLIE de Roubaix (Hauts-de-France)** : Certains demandeurs d'emploi ont vu ou verront leurs métiers impactés par l'arrivée du numérique. Afin de prévenir cette carence en compétences, le PLIE de Roubaix a organisé une session de formation dédiée, pour les demandeurs d'emploi ayant pour projet professionnel d'exercer un métier impacté par le numérique.

■ **Des Ateliers numériques, par le PLIE de Limoges Métropole (Nouvelle-Aquitaine)** : le PLIE mène des ateliers numériques à destination des participants PLIE. Il est également financé par la Fondation de France pour mener un

atelier « Le numérique malin », visant à amener à l'autonomie dans l'utilisation des outils à disposition des participants.

■ **Les Ateliers de prise en main de l'outil informatique par le PLIE du Sud de l'Aisne (Hauts-de-France)** : Ces ateliers visent à apprendre à gérer ses mails, gérer des dossiers numériques, à mettre à jour son CV, apprendre à utiliser l'interface www.pole-emploi.fr, etc.

■ **Les vendredis de l'informatique, par le PLIE du Cotentin (Normandie)**. Ce sont des ateliers collectifs (8 à 10 personnes), comportant 8 séances et une plateforme de e-learning, pour former les participants du PLIE à l'utilisation des outils numériques dans le cadre de la recherche d'emploi.

■ **Un appui à la structuration de parcours numériques dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle, par le PLIE de Limoges Métropole (Nouvelle-Aquitaine)**. Suite au constat du manque de visibilité des outils liés au numérique sur son territoire, différentes actions existantes ont été recensées : ateliers (sensibilisation, perfectionnement), formations (savoir de bases, qualifiantes), points d'accès au réseau et au matériel... Elles ont été répertoriées sous la forme d'une carte interactive qui sera accessible à tous sur le site internet de Limoges Métropole

■ **Le PLIE de Plaine Commune (Île-de-France)** propose aussi à ses participants **des parcours d'initiation au numérique, en partenariat avec Emmaüs Connect.**

Piloter des formations qualifiantes dans le secteur du numérique

■ **Le pilotage d'une formation de Simplon.co, par le PLIE Réussir Ensemble l'Emploi dans le Boulonnais (Hauts de France)**. Durant la formation, des modules d'accompagnement ont été mis en place en matière de techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, connaissance du marché de l'emploi...), et de construction de projets réels en groupe avec commande réelle des entreprises et suivi de l'avancée du projet. Une entreprise marraine est définie dès le début de la formation et intervient auprès des apprenants et dans les événements programmés.

Des actions de GPTEC numérique

■ **Une GPTEC Métiers du numérique par Atout PLIE Nord-Ouest 91 (Île-de-France)**. Lorsqu'il n'y a pas de Maison de l'Emploi sur les territoires, les PLIE mettent à disposition leur expertise dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur le Territoire. C'est dans ce contexte qu'Atout PLIE a été sollicité par la Région pour travailler sur une GPTEC relative à la filière du numérique.

Fiche action 19 : L'accompagnement des publics réfugiés

37

Enjeux et définitions

Eloignés de l'emploi, les publics réfugiés font partie intégrante des publics cibles des parcours d'accompagnement mis en place par les PLIE. L'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale recoupe diverses problématiques telles que le logement, la maîtrise de la langue ou la formation.

La plus-value de l'action des PLIE

- Le référent PLIE accompagne un nombre limité de personnes, qui varie entre 60 et 100.
- Il a une disponibilité suffisante pour accompagner chaque personne en fonction de ses besoins, avec un rythme et des temps de rencontre adaptés ;
- Sa présence au sein du PLIE lui permet de mobiliser un réseau d'intervenants au profit de la personne accompagnée, ceci en fonction des problèmes et des besoins de celle-ci : travailleurs sociaux, psychologues, SIAE, organismes de formation, ... ;
- Il peut mobiliser des mesures de droit commun et des moyens financiers additionnels fournis par le PLIE, qui permettent de financer ou de cofinancer des mesures ou des moyens spécifiques (exemple : une formation individuelle) ;
- Le lien avec les entreprises afin de proposer les services d'anticipation des besoins des entreprises en fonction de la nature des travaux ou des services ; on peut alors veiller à identifier et préparer les personnes qui deviendront les futurs salariés de ces entreprises.

Quelques exemples de l'action des PLIE en 2018

Des actions spécifiques auprès des réfugiés :

- **Un référent PLIE spécialisé sur l'accompagnement des personnes en campements et squats**, par le **PLIE de Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes)** : Depuis plusieurs années le PLIE du bassin grenoblois a dédié une de ses équipes de référents de parcours à l'accompagnement de personnes issues des campements et squats du territoire de la Métropole. Ces référents accompagnent ces migrants, intra ou extra-communautaires, qu'ils aient trouvé ou non une solution de logement ou d'insertion. Les taux de réussite sont à ce jour très importants grâce à leur méthode d'accompagnement global.
- **Favoriser l'intégration des Réfugiés statutaires au sein du PLIE**, par le **PLIE de Paris, l'EPEC (Île-de-France)** : Le PLIE de Paris accompagnait une soixantaine de réfugiés au début de l'année 2018. Afin de mieux sourcer ce public, des

expérimentations ont lieu avec France Terre d'Asile (FTDA) et Emmaüs Solidarités et des informations collectives ont été menées au sein de CHUM et avec Singa au sein de l'EPEC. Une trentaine de personnes ont participé à ces informations collectives et une vingtaine a été intégrée au PLIE de Paris. Ces expérimentations ont permis de mettre en lumière que les difficultés linguistiques, le lieu et la fréquence de changement des hébergements des réfugiés, nécessitent un accompagnement ou des dispositions spécifiques.

Mais aussi... Des projets lauréats du PIC Réfugiés

Dans le cadre du Plan Investissement sur les Compétences (PIC), un appel à projet national sur l'intégration professionnelle des réfugiés a été lancé en octobre 2018 et doté de 15 milliards d'euros, cet appel à projet a été lancé en octobre 2018 et les résultats de la première vague ont eu lieu en janvier 2019.

- **DEFIS Emploi**, structure qui porte le **PLIE de Brest (Bretagne)**, est lauréate du PIC Réfugiés pour le projet « **Accompagnement socio-professionnel** » des réfugiés. Ce projet propose de développer une offre spécifique, répondant à des besoins en matière d'accompagnement vers et dans l'entreprise. L'offre se décline en trois volets :

1. La prospection et la rencontre directe avec la plus grande variété d'employeurs et d'activités professionnelles possibles, notamment celles concernées par des tensions de recrutement.
2. L'appui au démarrage des contrats de travail et le suivi en emploi des bénéficiaires pour lever progressivement les difficultés d'insertion dans l'entreprise.
3. La proposition de formations « métiers » adaptées, avec du soutien linguistique, en lien avec les employeurs. L'objectif est d'accompagner près de 60 bénéficiaires d'une protection internationale en portefeuille constant, soit environ 100 personnes par an sur 3 ans.

- La **Maison de l'Emploi du Grand Nancy (Grand Est)**, qui porte le **PLIE du Grand Nancy**, est également lauréate de l'appel à projet avec le projet **"Un territoire solidaire pour l'intégration des réfugiés"**. Ce projet propose un accompagnement global et individualisé pour les bénéficiaires de la protection internationale et demandeurs d'asile de plus de 6 mois. Il peut comprendre un diagnostic de situation, des actions de formation, des actions relevant de l'apprentissage ou de l'accès à la culture, aux valeurs de la République et aux outils numériques, une orientation et sensibilisation aux besoins de l'emploi local et à la création, des séquences de promotion des talents ; des actions couvrant la mobilité dans et hors du territoire couvert par l'action... Le projet a pour objectif d'accompagner 250 personnes sur 3 ans.

Fiche action 20 : La gestion du FSE en Organismes Intermédiaires (OI)

Enjeux et définitions

Certains PLIE se sont regroupés pour gérer des financements du FSE au regard duquel ils sont « **Organismes intermédiaires** ». Grâce à ce statut, ils bénéficient d'une « subvention globale » autorisant la redistribution à des organismes tiers de tout ou partie des crédits communautaires et des crédits nationaux mobilisés en contrepartie.

Ces OI pivots fonctionnent majoritairement avec des personnels mis à disposition par les PLIE, et une personne responsable de la coordination, selon les préconisations de l'Alliance Villes Emploi et de la DGEFP.

Les chiffres clés

En 2018, sur 150 PLIE, **71** PLIE sont regroupés au sein de **20** OI pivots, **13** OI simples, **19** PLIE en CB Etat, **35** PLIE en CB CD, et **4** PLIE en CB Métropole.

Les plus-values de l'organisation en OI

Pour la gestion des fonds :

- Sécurisation des procédures de mobilisation des fonds avec l'OI ;
- Taux de consommation avoisinant les 100% de l'enveloppe FSE allouée ;
- Mutualisation des contreparties

Poids financier

- Gestion dynamique de la maquette FSE en fonction des niveaux de programmation/consommation de chaque PLIE ;
- Cohérence territoriale de l'OI, favorisant son identification et la communication auprès des partenaires.

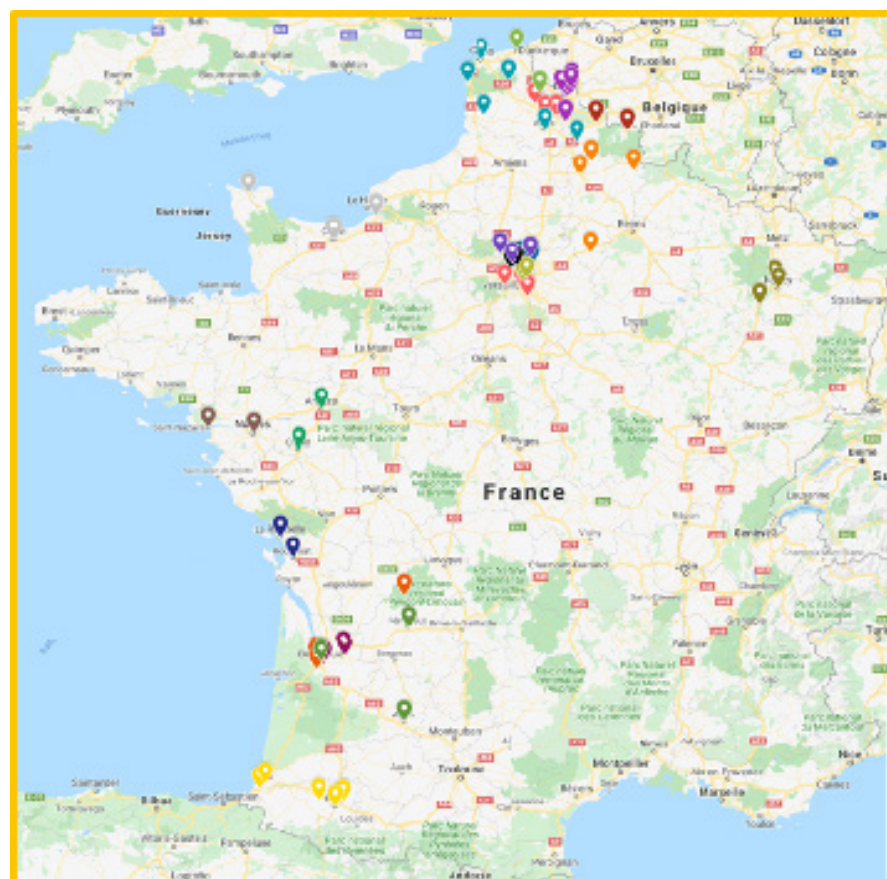
Pour les équipes :

- Montée en compétences (ou professionnalisation) des équipes ;
- Harmonisation des procédures entre les membres ;
- Echange de bonnes pratiques ;
- Sortie de l'isolement pour les gestionnaires de PLIE ;
- Grâce au personnel dédié à la gestion de l'OI, sécurisation et fluidité des procédures dont l'OI assure la mise en œuvre ;
- Possibilité pour les salariés des PLIE en charge de la fonction « animation » :
 - D'être « libérés » pour partie de la charge de gestion du FSE ;
 - D'avoir recours aux « experts » que sont les membres des équipes de gestion des OI pivots.

Pour les bénéficiaires :

- Une séparation claire entre les « animateurs » du PLIE et les « gestionnaires » ;
- Une assistance technique FSE dont la qualité progresse avec la professionnalisation des équipes de l'OI pivot.

Les Organismes Intermédiaires pivots



- OIPSA
- Unité de gestion FSE - Périgueux, Bordeaux, Agen
- OIPSSD
- AGFE 91
- AMUPLIE 94
- GMFE 92
- AGFE 95
- AGIL
- Association des PLIE de l'Artois et du pays Minier
- OCAPLIE
- ADULYS
- OI du Hainaut
- ADPA
- OGIM
- OI Pivot des PLIE de la Rochelle et Rochefort Océan
- AGEI 49
- Plateforme de gestion des PLIE de la métropole Lilloise et du Douaisis
- AGIBN
- AG3 PLIE
- INTERPLIE - PGFE

D | Conclusion

39

Depuis près de 30 ans, les PLIE ont su à nouveau démontrer leur efficacité en facilitant le retour durable à l'emploi de 48 % en moyenne des publics accompagnés.

Forts de ces résultats, les PLIE, souhaitent poursuivre leurs actions au bénéfice des personnes très éloignées de l'emploi qu'ils accompagnent depuis près de 30 ans .

Les emplois durables (6 mois et plus en emploi) trouvés par et pour des personnes qui étaient caractérisées comme « en grande difficulté » avant d'entrer dans un PLIE, sont une victoire sur la fatalité du chômage de longue durée et de l'exclusion.

Ces réussites individuelles sont les résultats du travail mené sur les territoires par tous les acteurs mobilisés par les PLIE autour d'objectifs communs : services de l'Etat, des régions et des départements, Pôle emploi, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, organisations professionnelles, organismes consulaires, entreprises, etc.

Les résultats n'auraient pas été obtenus :

- Sans les compétences et l'engagement des équipes d'animation et de gestion des PLIE, des référents de parcours, des chargés de mission entreprises, etc.
- Sans le soutien financier direct et indirect des collectivités territoriales, des EPCI et du FSE, et le soutien indirect de l'Etat ;
- Sans l'engagement politique d'élus locaux, Maires, Adjoints aux Maires, Présidents d'EPCI, Vice-présidents d'EPCI, qui, pour répondre aux besoins de leurs concitoyens dans la proximité, ont mis en place, financent et président ces PLIE. Et ce en s'attachant à mettre en cohérence le développement économique, l'emploi, la formation et l'insertion., à l'échelle des territoires, les PLIE contribuant à cette cohérence ;
- Sans la forte mobilisation des partenaires dits bénéficiaires;
- Et sans l'implication des personnes concernées.

Les personnes qui ont d'importantes difficultés pour accéder à un emploi doivent continuer à bénéficier des services rendus par le PLIE et en particulier de parcours d'insertion professionnelle « sur mesure » avec un accompagnement individualisé très renforcé et un suivi dans l'emploi pendant 6 mois.

Les méthodologies d'accompagnement et de suivi à l'emploi très spécifiques ainsi que les méthodes d'ingénierie positionnent les PLIE comme l'une des initiatives locales à l'emploi dont l'efficacité, l'efficience sont démontrées par les résultats obtenus.

Les PLIE sont au cœur des stratégies territoriales en matière d'insertion et d'emploi. L'organisation de l'intervention des PLIE telle qu'elle a été construite près de 30 ans, l'adaptation de leurs actions à la précarité grandissante, au contexte politique et institutionnel (mobilisation de fonds européens et de contreparties des collectivités locales, mutualisation de la fonction d'OI, etc.), en font des acteurs opérationnels performants dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, mais aussi des acteurs incontournables dans la coordination et la réflexion sur les déclinaisons locales des politiques d'insertion.

Les PLIE préfigurent véritablement le nouveau Service Public de l'Insertion annoncé par le Président de la République lors de la présentation du Plan Pauvreté. Ceci est une véritable reconnaissance de la méthodologie développée depuis près de 30 ans, constat d'un processus efficace pour le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi au sein de la dynamique du territoire.

PLIE ayant participé à la consolidation 2018

40

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac - Aurillac (15)
	PLIE de Clermont Auvergne Métropole - Clermont Ferrand (63)
	PLIE du Valentinois (La Plateforme Emploi) - Valence (26)
	PLIE du Bassin Grenoblois - Grenoble (38)
	PLIE de Vienne Condrieu Agglomération - Vienne (38)
	PLIE de Saint Etienne Métropole - Saint Etienne(42)
	PLIE du Forez - Saint-Galmier (42)
	PLIE de Lyon - Lyon (69)
	PLIE du Grand Chambéry - Chambéry (73)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Porte d'Isère - L'Isle-d'Abeau (38)
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	PLIE du Bassin Dijonnais (Créativ'21) - Dijon (21)
	PLIE de l'Agglomération de Nevers - Nevers (58)
	PLIE Cluny - Mâcon - Tournus (AILE Sud Bourgogne) - Nevers (71)
	PLIE du Grand Châlon - Chalon-sur-Saône (71)
	PLIE de la Communauté Creusot Monceau (AGIRE) - Le Creusot (71)
	PLIE Autunois Morvan - Autun (71)
	PLIE du Senonais (PEIPS) - Sens (89)
	PLIE Auxerrois - Auxerre (89)
	PLIE du Territoire de Belfort - Belfort (90)
	PLIE de l'Agglomération de Montbéliard (IDEIS) - Montbéliard (25)
BRETAGNE	PLIE du Pays de Brest (DEFIS EMPLOI) - Brest (29)
	PLIE de Rennes Métropole - Rennes (35)
CENTRE-VAL DE LOIRE	PLIE de Châteauroux Métropole - Chateauroux (36)
	PLIE de Tours Métropole Val de Loire - Tours (37)
DOM TOM - RÉUNION	PLIE de Saint Denis de la Réunion - Saint Denis (974)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Territoire de la Côte Ouest - Le Port (974)
DOM TOM - MARTINIQUE	PLIE de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique - Ducos (972)
	PLIE Cap Nord Martinique - Le Marigot (972)
GRAND EST	PLIE de la Région Mulhousienne - Mulhouse (68)
	PLIE du Grand Nancy et du Lunevillois - Nancy (54)
	PLIE Terres de Lorraine - Neuves-Maisons (54)
	PLIE Val de Lorraine - Frouard (54)
	PLIE des Ardennes - Charleville-Mézières (08)

HAUTS-DE-FRANCE	PLIE de Lille (Réussir) - Lille (59)
	PLIE de Roubaix Lys Lez Lannoy - Roubaix (59)
	PLIE Porte du Hainaut - Wallers (59)
	PLIE de Dunkerque (Entreprendre Ensemble) - Dunkerque (59)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole - Valenciennes (59)
	PLIE de Lys-Tourcoing - Tourcoing (59)
	PLIE de Cambrésis - Cambrai (59)
	PLIE Val de Marque (AGIRE) - Hem (59)
	PLIE du Douaisis - Douai (59)
	PLIE Réussir en Sambre Avesnois - Maubeuge (59)
	PLIE de Villeneuve d'Ascq-Mons en Baroeul (ADÉLIE) - Villeneuve d'Ascq (59)
	PLIE Sud Est Métropole - Ronchin (59)
	PLIE Métropole Nord Ouest - Lambersart (59)
	PLIE Pays d'Artois (Artois Emploi Entreprises) - Arras (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers - Calais (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (Réussir Ensemble l'Emploi dans le Boulonnais) - Boulogne-sur-mer (62)
	PLIE du Pays de l'Audomarois - Pays de Saint Omer - Longuenesse (62)
	PLIE de l'Arrondissement de Béthune - Béthune (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (DIESE) - Carvin (62)
	PLIE du District de l'Agglomération de Lens-Liévin - Liévin (62)
	PLIE des 7 Vallées - Saint Pol sur Ternois (62)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois - Saint-Quentin (02)
	PLIE du Pays du Vermandois - Bohain-en-Vermandois (02)
	PLIE du Sud de l'Aisne - Château-Thierry (02)
	PLIE de la Communauté de Communes du Pays des Trois Rivières - Buire (02)
	PLIE d'Amiens Métropole - Amiens (80)
	PLIE de Picardie Maritime - Abbeville (80)

ÎLE-DE-FRANCE	PLIE de Paris - (EPEC) - Paris (75)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines - Saint-Quentin en Yvelines (78)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération d'Evry - Centre Essonne - (Dynamique Emploi) - Evry (91)
	PLIE Nord Ouest 91 (Atout PLIE) - Villebon-sur-Yvette (91)
	PLIE de Nanterre-Rueil Malmaison - Nanterre (92)
	PLIE de Clichy la Garenne - Clichy (92)
	PLIE Est Ensemble (Ensemble pour l'Emploi) - Romainville (93)
	PLIE du Blanc Mesnil - Le Blanc Mesnil (93)
	PLIE de Plaine Commune - Stains (93)
	PLIE d'Ivry-Vitry - Ivry-sur-Seine (94)
	PLIE de Choisy le Roi - Villeneuve le Roi - Choisy Le Roi -94)
	PLIE de Melun Val de Seine - La Rochette (77)
	PLIE d'Argenteuil Bezon (AGIRE) - Argenteuil (95)
NORMANDIE	PLIE de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) - Hérouville-Saint-Clair (14)
	PLIE du Pays d'Auge Nord - Honfleur (14)
	PLIE du Cotentin - Cherbourg-Octeville (50)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération Seine Eure - Louviers (27)
	PLIE de l'Agglomération de Dieppe Maritime - Offranville (76)
	PLIE d'Evreux - Evreux (27)
NOUVELLE AQUITAINE	PLIE du Grand Périgueux - Périgueux (24)
	PLIE de Bordeaux - Bordeaux (33)
	PLIE des Graves (ADELE) - Bègles (33)
	PLIE des Portes du Sud - Gradignan (33)
	PLIE des Hauts de Garonne - Foirac (33)
	PLIE du Pays du Libournais - Libourne (33)
	PLIE des Sources - Pessac (33)
	PLIE de l'Espace Technowest (ADSI) - Mérignac (33)
	PLIE de l'Agenais - Agen (47)
	PLIE de Pau Béarn Pyrénées - Pau (64)
	PLIE Ouest Béarn - Mourenx (64)
	PLIE du Béarn Adour - Morlaas (64)
	PLIE de l'Agglomération Bayonnaise - Bayonne (64)
	PLIE de Limoges Métropole - Limoges (87)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Brive la Gaillarde - Brive-la-Gaillarde (19)

NOUVELLE AQUITAINE	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême - Angoulême (16)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle - La Rochelle (17)
	PLIE de Rochefort Océan - Rochefort (17)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération de Niort - Niort (79)
	PLIE du Grand Poitiers - Poitiers (86)
	PLIE du Pays des Gâtines - Parthenay (79)
	PLIE du Sud Périgord - Bergerac (24)
OCCITANIE-PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE	PLIE Cévenol - Alès (30)
	PLIE Est Héraultais - Lunel (34)
	PLIE Haut Languedoc Vignobles - Puissalicon (24)
	PLIE de Béziers Méditerranée - Béziers (34)
	PLIE Hérault Méditerranée - Saint-Thibéry (34)
	PLIE de Toulouse Métropole - Toulouse (31)
	PLIE Midi Quercy - Caussade (82)
PAYS DE LA LOIRE	PLIE de la Métropole Nantaise - Nantes (44)
	PLIE de la Région Nazairienne - Saint-Nazaire (44)
	PLIE d'Angers (ALDEV) -Angers (49)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Choletais - Cholet (49)
	PLIE de Le Mans Métropole - Le Mans (72)
	PLIE de la Roche sur Yon Agglomération - La Roche sur Yon (85)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) - Martigues (13)
	PLIE du Pays d'Aix - Aix-en-Provence (13)
	PLIE Istres Ouest Provence - Istres (13)
	PLIE Toulon Provence Méditerranée - Toulon (83)
	PLIE Cannes Pays de Lerins - Cannes (06)
	PLIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - Grasse (06)
	PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur - Nice (06)
	PLIE de Marseille - Marseille (13)



ALLIANCE VILLES EMPLOI

28, rue du Quatre Septembre - 75002 Paris

Tél. : 01.43.12.30.40

Fax : 01.43.12.32.46

www.ville-emploi.asso.fr
ave@ville-emploi.asso.fr



Ce guide est cofinancé par l'Union Européenne